

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 26 janvier 2015

Le lundi 26 janvier 2015, à 19 h 30, sous la présidence de Madame Elisabeth GUY-DUBOIS 1^{er} Adjointe à Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 20 janvier 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Carine PETIT dès le début de la séance
M. Hervé BEGUE dès le début de la séance
M. Pascal CHERKI à partir de la délibération 2015 DLH 12
Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération 2015 DDEEES 43
M. Etienne MERCIER à partir de la délibération 2015 DAC 112
M. Hermano SANCHES RUIVO à partir de la délibération 2015 DAJ 1
Mme Olivia POLSKI à partir du Vœu V14 0215 01

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS dès le début de la séance
Mme Catherine CHEVALIER dès le début de la séance
M. Cédric GRUNENWALD à partir de la délibération 2015 DLH 12
M. Didier ANTONELLI à partir de délibération 2015 DDEEES 43
Mme Mélody TONOLLI à partir de la délibération 2015 DAC 112
Mme Agnès BERTRAND à partir de la délibération 2015 DAJ 01
M. Amine BOUABBAS à partir du vœu V14 2015 01

Mme GUY-DUBOIS ouvre la séance à 19 h 00.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer cette séance. Tout d'abord, je voulais vous apprendre que la Maire, Mme Carine PETIT a dû subir hier soir en urgence une intervention chirurgicale bénigne. Elle ne pourra donc pas présider ce soir notre séance du Conseil d'arrondissement et c'est moi qui en ai la responsabilité.

Avant de commencer, je tiens, au nom de toute l'équipe municipale, à renouveler nos vœux, pour cette nouvelle année, qui a malheureusement débuté dans la violence. Toute l'équipe municipale s'est réunie pour observer une minute de silence. Nous avons également observé une minute de silence lors de nos vœux samedi dernier, pour nous recueillir et rendre hommage aux 17 victimes des attentats terroristes qui ont frappé notre pays. Nous espérons que nous travaillerons cette année au bien-être et au bien-vivre ensemble.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Sami KOUIDRI, le nouveau directeur général des services de la mairie du 14^e arrondissement.

Nous devons, comme M. FERTIER nous l'avait rappelé, désigner notre secrétaire de séance pour ce Conseil d'arrondissement tel que cela est prévu dans le règlement intérieur. Traditionnellement, cette tâche revient au plus jeune d'entre nous : il s'agit de Florentin LETISSIER.

Je vais vous informer des élus ayant donné pouvoir. Oui ?

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci. Je vous demanderai simplement de transmettre à Mme Carine PETIT nos vœux de prompt rétablissement.

Mme GUY-DUBOIS

J'ai reçu trois pouvoirs : Pascal CHERKI donne pouvoir à M. GRUNENWALD, Carine PETIT me donne pouvoir et Hervé BEGUE donne pouvoir à Catherine CHEVALIER.

Si aucun autre pouvoir n'est à prendre en compte, je vous propose de démarrer notre Conseil. Du fait de l'indisponibilité de madame la Maire, j'ai demandé aux différents groupes, de la majorité et de l'opposition, s'ils étaient d'accord pour retirer de l'ordre du jour la communication orale à la Maire d'arrondissement sur le budget 2015, afin que cette dernière puisse être présentée lors du prochain Conseil d'arrondissement. Je vous remercie tous d'avoir accepté cette proposition.

- Projet de délibération 14 2015 01

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 1^{er} décembre 2014.

Rapporteuse : Mme GUY-DUBOIS (En l'absence de Madame la Maire)

Nous allons commencer par l'adoption du compte rendu des délibérations de notre dernier Conseil d'arrondissement. Certains ont-ils des remarques à formuler concernant ce compte rendu ?

M. FERTIER

Merci, madame la Maire. Avant tout, nous souhaitons également un prompt rétablissement à Mme PETIT. Je voulais ajouter une précision en ce qui concerne l'adoption de ce compte rendu des délibérations. Vous avez pris acte d'un certain nombre de remarques, notamment en ce qui concerne l'ordre du jour et le compte rendu du Conseil d'arrondissement précédent. Or j'ai observé que le règlement intérieur n'était toujours pas mis à jour sur le site de la mairie. De plus, nous attendons toujours une réponse aux questions que nous avons posées, qu'elles soient orales ou écrites. Nous souhaitons avoir la prochaine fois des réponses circonstanciées. Je vous remercie.

Mme GUY-DUBOIS

C'est entendu.

En l'absence d'autres interventions, je mets aux voix cette délibération.

Projet de délibération 14 2015 01

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet du compte rendu des Conseil d'arrondissement de la séance du lundi 1^{er} décembre 2014 adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 1^{er} décembre est adopté à l'unanimité

Votants : 26 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2015 03

Désignation de représentants au sein du Conseil de la Maison des Associations du 14^e arrondissement.

Rapporteuse : Mme GUY-DUBOIS

Le Conseil de cette Maison est composé de huit représentants d'associations inscrites à la Maison des Associations, de trois élus de l'arrondissement, dont l'élu en charge de la vie associative, M. Didier ANTONELLI, ainsi que de la directrice de la Maison des Associations ou de son adjointe. En effet, le Conseil est présidé par la directrice de l'établissement ; il se réunit à son initiative au minimum deux fois par an et à chaque fois que cela est nécessaire. Un appel à candidatures est organisé tous les deux ans, auprès des associations régulièrement inscrites. La désignation des associations membres du Conseil de la Maison s'effectue par tirage au sort parmi les associations candidates. Aujourd'hui j'aimerais savoir, à part Didier, quels sont les deux personnes qui se présentent parmi les élus ?

Pour le Groupe Europe Écologie-les Verts ? Mme Sylvie LEKIN
Pour l'opposition ? M. Bertrand LESAIN

Je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir en délibérer.

Projet de délibération 14 2015 03

DELIBÈRE

Article unique : Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative, est désigné en tant que représentant au Conseil de la Maison des Association du 14^{ème} arrondissement.

Madame Sylvie LEKIN, Adjointe au Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté est désigné en tant que représentant au Conseil de la Maison des Association du 14^{ème} arrondissement.

Monsieur Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement est désigné en tant que représentant au Conseil de la Maison des Association du 14^{ème} arrondissement.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2015 02

Autorisation à madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 7 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. ANTONELLI

M. ANTONELLI

Comme souvent, je suis chargé de présenter cette délibération qui consiste à donner autorisation à madame la Maire d'inscrire de nouvelles associations à la Maison des Associations du 14^e.

Ce soir, elles sont au nombre de sept, qui ont vu madame Sylvie Marchand et ses collaborateurs. Tout a été identifié pour que ces associations rentrent dans le cadre demandé pour être inscrites à la Maison des Associations.

Voici les associations qui ont fait cette demande :

- Le Centre d'Étude de l'Expression, avec une activité se rapportant à des thérapies artistiques : il se situe dans le Centre hospitalier Sainte Anne ;
- L'Association culturelle et sportive « Les amis de la porte d'Orléans », qui organise des manifestations culturelles à la porte d'Orléans ;
- L'association « Pari Réussite » en Français et en Maths, association de soutien scolaire ;
- L'association régionale des Missions Locales d'Ile-de-France, qui s'occupe plus particulièrement de l'emploi des jeunes ;
- La compagnie de théâtre Léocadie ;
- L'association « Mots 21 » qui assure une veille et essaie d'intervenir et d'informer sur les transformations organisationnelles au sein des entreprises ;
- L'association « Ramages », qui lutte contre la fracture numérique en offrant des cours d'informatique.

Ces sept associations s'ajouteront aux 512 associations déjà inscrites : ce nombre donne une image du maillage associatif très compact caractérisant notre arrondissement.

Je vous demande d'en délibérer.

Mme GUY-DUBOIS

Y a-t-il des prises de parole ? Je vous propose de passer au vote.

Projet de délibération 14 2015 02

DELIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Monsieur le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DLH 19

Adoption du Programme Local de l'habitat modifié.

Rapporteur : M BOUABBAS

M. BOUABBAS

Chers collègues, il s'agit d'une délibération importante, qui porte sur un sujet précieux pour nombre de Parisiennes et de Parisiens qui subissent la crise de logement que l'on connaît et qui a pour conséquence une augmentation importante du nombre de demandeurs de logement sociaux.

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) vise à développer nos stratégies territoriales par un programme d'actions très ambitieux, qui fait 156 pages et que vous avez lu, je l'espère. Le PLH couvre la période 2011-2016. Ce soir, il s'agit de le modifier, pour adapter notre politique volontariste en matière de logement et pour nous adapter aux évolutions législatives et réglementaires récentes : la loi DUFLOT de 2013, la loi ALUR de mars 2014 et l'ordonnance du 20 février 2014. Il est nécessaire de le faire dès maintenant afin d'intégrer les modifications du PLH dans les modifications du PLU, dont la procédure a été lancée en juillet 2014 et qui se terminera à la fin de l'année.

Le premier objectif du PLH est d'augmenter la programmation de nouveaux logements sociaux conformément aux engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens, en lien avec les évolutions réglementaires et législatives que j'ai évoquées, qui permettent de respecter ces engagements.

Le PLH identifie les différents leviers de production de logements. Il porte ainsi l'ambition durant cette mandature de produire 10.000 logements par an, dont 7.000 à 7.500 logements sociaux et 2.500 à 3000 logements privés. Le levier le plus important, ce sont les opérations d'aménagement urbain que vous connaissez tous, à l'instar, dans le 14^{ème}, de l'opération Saint Vincent de Paul, autour de laquelle la concertation a commencé depuis plusieurs mois. Atteindre les objectifs dont j'ai parlé, ne peut se faire uniquement avec les grands aménagements urbains ; il faut aussi mettre en place d'autres actions, qui sont précisées dans le PLH, notamment la transformation de 200.000 m2 de bureaux obsolètes à Paris, ou l'identification des parcelles sur lesquelles il existe un potentiel de constructibilité, à travers la définition de réserves pour le logement social. Il s'agira également - nous en avons parlé ici il y a quelques semaines - de la mise à disposition de terrains ou d'immeubles qui appartiennent aujourd'hui soit à la Ville, soit à des opérateurs de l'État, comme la RATP, ou l'AP-HP, (Saint Vincent de Paul), dans des conditions financières qui permettent cette construction de logements sociaux. D'autres instruments ont été précisés pour atteindre ces objectifs. Il s'agit du renforcement du contrôle des changements d'usage de locaux en appartements (et inversement) ou, dernier aspect, le développement de l'habitat participatif, avec des parcelles déjà identifiées. A Paris, elles sont au nombre de trois, dans le 19^{ème} et le 20^{ème}.

Le deuxième grand objectif du PLH est de prendre en compte ce qui est défini par la loi SRU. La loi Duflot de 2013 fixe le seuil légal en termes de production de logements sociaux à 25 % des résidences principales à l'horizon 2025 et à 30 % en 2030, ce qui est conforme à nos engagements. Cependant, ce changement législatif doit être intégré dans le PLH. Au total, cela fait à peu près 40.000 logements sociaux qu'il faut financer d'ici la fin de la mandature. Paris prend toute sa part à ce projet et respecte la loi sur la production de logements sociaux, contrairement à un certain nombre de communes, notamment dans la petite ou la grande couronne. Pour atteindre ces objectifs, il faut mettre en œuvre des changements, notamment dans le PLU. Par exemple, la zone de déficit en logement social sera actualisée dans les prochains mois et, de fait, cette zone de déficit sera mécaniquement étendue. Nous sommes en train de travailler à l'identification des zones en question. Un dispositif est également mis en place dans cette zone de déficit pour créer du logement social ; il prévoit que 25 % de la surface totale (SHON) soit consacrée au logement social. Dans toute opération de plus de 800 m2, il est prévu de porter ce chiffre à 30 %.

Le PLH prévoit également d'identifier plus de réserves dans le logement social (les LS 25 et les LS 30) : tout opérateur doit produire au moins 25 % de logements sociaux, voire 50 % dans les zones les plus déficitaires. Aujourd'hui, pour produire plus de logements, ces seuils passent à 30 %, voire 60 % dans certaines parcelles. Dans les nouvelles opérations d'aménagement dont j'ai parlé tout à l'heure, il faudra consacrer en moyenne 60 % des surfaces au logement social. Le plancher, au minimum, est fixé à 50 %, avec un objectif de mixité sociale et différentes catégories de financement : PLAI, PLUS, et PLS.

En raison de la densité que nous connaissons à Paris, les bailleurs sociaux sont incités à se mobiliser pour acquérir un maximum d'immeubles privés. Cet effort d'acquisition d'immeubles privés par les bailleurs ou par la Ville sera amplifié au cours des prochaines années. Tout cela est fait pour répondre à la demande. En effet, de nombreuses familles doivent payer 1.800-2.000 € de loyer pour un F4 : beaucoup demandent donc des logements sociaux. Dans l'ancien PLH, 2/3 de l'offre nouvelle était consacrée aux logements familiaux et 1/3 à des logements spécifiques (résidences ou foyers). Pour prendre en compte cette urgence, la production de logements familiaux est portée de 2/3 à 75 % de la production totale. Sur la durée du PLH, c'est plus de 28.500 logements familiaux qui devront être financés.

L'objectif de création de grands logements est amplifié par le fait que, dans tout nouveau programme de construction, au moins 35 % de grands logements de type F4 seront prévus et au moins 60 % de type F3. Ainsi, l'effort est réellement porté sur les logements familiaux.

Des efforts en termes de rééquilibrage géographique sont également mis en place. Nous ne pouvons pas construire des logements sociaux uniquement dans des quartiers déjà pourvus de manière importante. L'objectif est d'implanter dans l'ouest de la capitale des logements PLAI et PLUS, ces quartiers étant déficitaires en logements sociaux, et d'implanter des logements PLS dans les arrondissements où le seuil minimum de logement social est largement atteint.

L'objectif de 30 % de logement PLAI, 40 % de PLUS et 30 % de PLS est réaffirmé dans le cadre de ce PLH.

Le PLH aborde également la question du logement spécifique, notamment les résidences sociales. L'objectif de production de résidences sociales a été revu à la hausse : il passe de 700 à 1 200, avec deux orientations majeures : les résidences sociales classiques (familles avec enfants), et les maisons-relais. Il est également prévu de passer de 300 à 350 places en centres d'hébergement.

Un autre élément important, dont je vous fais part, est le fait que le plan de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants sera poursuivi. Les migrants, qui étaient hébergés boulevard Saint-Jacques ou rue du Saint-Gothard ont rejoint le foyer des Arbustes, qui a été livré fin novembre. Le dernier foyer qui reste à traiter dans le 14^{ème} est celui de l'ADOMA, rue de Gergovie. Ce sera fait dans les prochaines années, en 2016 ou 2017.

L'objectif pour la construction de Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) a été revu à la baisse car un effort important avait été fait dans les années précédentes ; nous sommes passés de 2.100 à 3.000 logements. Dans le quartier, nous allons avoir un nouveau foyer de jeunes travailleurs rue Darau.

L'objectif de 4.000 logements pour étudiants et chercheurs est maintenu : la Cité Universitaire est concernée.

L'objectif de logements pour personnes handicapées est maintenu avec 800 logements sur la durée du PLH.

Au total, le PLH définit 12.000 logements spécifiques.

Le troisième objectif de ce PLH concerne la mixité sociale et la question des classes moyennes, qui sont également touchées par cette crise du logement en raison du prix élevé des logements. L'offre de logement locatif à destination des classes moyennes sera développée. Le pourcentage de logements de type PLS, plutôt orientés vers les classes moyennes, passera à 30 %. L'ordonnance du 20 février 2014 permet aussi de financer des logements intermédiaires. Dans les opérations portant sur plus de 800 m² de SHON, l'objectif est de passer à 30 % de logement locatifs intermédiaires pris en charge par les opérateurs privés, notamment dans les zones excédentaires en logement social.

Un autre élément pour protéger les classes moyennes est le dispositif « Multiloc » qui offre aux classes moyennes un moyen de sécuriser la location avec une garantie de la Ville de Paris. Paris est également volontaire pour expérimenter l'encadrement des loyers, à partir de 2015.

Pour protéger les classes moyennes, un autre objectif est de parvenir à l'interdiction des ventes à la découpe. Une discussion très sérieuse est menée entre la mairie de Paris et les opérateurs pour les limiter au maximum. La loi ALUR protège encore plus les locataires en cas de vente à la découpe. Des amendements sont en discussion à l'Assemblée dans le cadre de la loi Macron. Ils maintiendront, je l'espère, ces garanties pour les locataires.

Un dernier élément concerne la question de l'exonération de supplément de loyer de solidarité (SLS) dans les quartiers populaires. La Ville de Paris va au delà de ce que prévoit la loi et dit que l'exonération doit être mise en place dans les quartiers de la politique de la Ville, ainsi que dans d'anciens quartiers de la politique de la Ville et dans les quartiers en veille active. Certains quartiers du 14^{ème} sont concernés, par exemple, à Plaisance.

Le PLH a pour objectif d'améliorer les conditions d'accès au logement social pour l'ensemble des Parisiens. Pour permettre cet accès au logement social, a été mise en place la question de la cotation pour les demandeurs, avec des critères de priorité et de pondération. Tous les Parisiens ont accès, sur le site de *Paris.fr*,

au nombre de points auxquels ils ont droit. Un certain nombre d'arrondissements, le 2^{ème}, le 10^{ème}, le 12^{ème}, le 13^{ème} et le 18^{ème}, testent ce système de cotation. Le 14^{ème} le teste depuis 2006. Ce système de cotation s'applique non seulement au contingent de la mairie, mais également à celui du 1% patronal et celui de la Préfecture de Paris Île-de-France.

Pour fluidifier l'accession au logement social, une question essentielle est celle de la mutation : comme vous le savez, beaucoup de locataires de logement social veulent changer d'appartement, notamment lorsque les familles s'agrandissent. Les bailleurs sont donc encouragés à mettre en place des quotas en termes de mutation. Le PLH a pour objectif de porter de 20% à 25% le taux d'attribution destiné aux mutations.

Dans la perspective d'amplifier les actions en faveur de la rénovation énergétique et d'améliorer la qualité des prestations offertes aux locataires du parc social, l'objectif de rénovation globale de 4 500 logements sociaux par an est également réaffirmé.

Le PLH est un instrument réglementaire qui nous est offert, pour essayer d'améliorer au maximum notre politique en matière de logement social. Merci.

Mme GUY-DUBOIS

Merci à M. BOUABBAS pour cette présentation détaillée et exhaustive de ce programme ambitieux au service des Parisiens.

J'ai été saisie d'une question du public, je ne vous ai pas oublié, Monsieur CHLUMBERGER : je vous donnerai la parole après le débat.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci, Madame la Maire.

Ce projet est extrêmement détaillé. Il faudrait pouvoir rentrer dans le détail des dispositions (certaines sont intéressantes, assurément) mais il me semble qu'il montre une faiblesse majeure qui porte sur la place des classes moyennes. Qu'est-ce que la classe moyenne ? La question est régulièrement posée. J'y réponds, quand on me la pose : il s'agit d'un jeune couple avec deux salaires corrects mais pas démesurés ; il s'agit du célibataire qui est en train de construire sa vie ; il s'agit aussi du retraité. Finalement, ce sont tous ceux qui peuvent accéder au PLS, au PLI, ou, on l'oublie parfois, à l'accession à la propriété, dont on parle peu et qui pourtant correspond à des aspirations fortes de nos contemporains. Tous ceux-là ont, depuis des années, de plus en plus de difficultés à se loger à Paris. Ce n'est pas forcément un problème qui a été d'emblée très visible, car ceux-là, justement, nous les entendons peu. Le jeune couple avec deux salaires corrects mais pas démesurés, vous ne le verrez pas aux réunions publiques, ni aux réunions de concertation organisées à 15h30 l'après-midi. Il ne fera pas forcément entendre sa voix très haut et, pourtant, il est cœur même de l'équilibre de la société. Aujourd'hui, il a de plus en plus de difficultés à trouver sa place à Paris, d'autant plus que ce sont souvent les mêmes qui sont victimes des politiques fiscales (au niveau national) ou tarifaires (au niveau local). Il serait d'ailleurs intéressant de réaliser une étude sur ceux qui sont les premières victimes de la politique tarifaire mise en place en matière de stationnement résidentiel.

Ils ne peuvent plus se loger à Paris, car il existe une explosion des prix, nous le savons tous, et parce que dans le même temps, la politique menée depuis des années a accéléré cette éviction des classes moyennes, notamment par la destruction de plusieurs milliers de logements intermédiaires tous les ans. Il s'agit du fameux « reconventionnement », nous en avons déjà discuté dans le cadre de ce Conseil : des logements qui étaient destinés à la classe moyenne ont été changés de catégorie. La classe moyenne est donc progressivement écartée. Il existe un mensonge derrière l'un de vos chiffres. Quand nous disons : nous allons créer X milliers de logements sociaux, dans le mot « création », il y a une part de construction de nouveaux logements, et il y a une part de changement d'affectation. Quand il s'agit d'un changement d'affectation de bureaux en logements, nous sommes en effet très « pro ». Je trouve d'ailleurs que cette partie du PLH manque un peu d'ambition, dans la mesure où le rythme prévu est le rythme annuel ordinaire alors qu'à mon avis, il faut plus d'ambition en matière de transformations de bureaux. Ce n'est pas simple j'en conviens, mais cette partie-là manque un peu d'ambition.

Quand il s'agit de créer du logement à partir de bureaux, c'est de l'inflation, mais quand il s'agit de créer du logement social à partir de logements intermédiaires, en changeant seulement de catégorie de logement, le mot « création » est alors quelque peu douteux.

Le logement intermédiaire désigne, par exemple, une partie des logements situés sur le boulevard des Maréchaux, qui ont été construits initialement pour loger tous ceux qui travaillaient à Paris et n'avaient pas forcément les moyens de s'y loger. Ce sont aussi les ensembles répartis dans Paris et qui sont aujourd'hui progressivement transformés et changés de catégorie.

On dira -j'anticipe un peu- que 70 % des Parisiens ont accès au logement social et que donc, la classe moyenne a accès au logement social, et qu'en menant cette politique de changement de catégorie, on n'écarte pas les Parisiens du logement. Tel est le problème de la différence entre les droits formels et les droits réels. À la grande époque des partis de gauche, avant que le Pasok ne fasse 4 % en Grèce, on apprenait cette différence, grâce à un argument appartenant à la lutte des classes. Les droits formels désignent ce qui est écrit dans la loi, les droits réels sont ce qu'il vous reste une fois que la société, la culture, les pressions économiques et autres pressions de toute nature sont passées par là. Les classes moyennes pourront chanter la fin du troisième couplet de l'Internationale : « *L'égalité veut d'autres droits. Pas de droits sans devoirs, dit-elle. Égaux, pas de devoirs sans droit* ». Autrement dit, la classe moyenne a le droit de déposer un dossier pour avoir un logement, puis elle se loge ailleurs. C'est ce qu'elle fait. La mixité sociale y perd beaucoup.

J'avais eu l'occasion de le dire dans ce Conseil : nous nous dirigeons vers une forme de société dans laquelle peuvent se loger les très aisés ou les très aidés et il manque tous ceux, plutôt plus silencieux, qui se trouvent entre les deux et qui devraient bien avoir ce droit, eux aussi.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération : merci à vous.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci, Madame la Maire.

Au cours de la précédente mandature, j'ai participé à des projets pour améliorer le logement social dans l'arrondissement : il sera donc difficile de me faire le reproche d'avoir une position idéologique contre le logement social. Je me suis personnellement impliquée dans la préparation de la loi sur le Droit Opposable au Logement. Or en l'occurrence, je crois que vous êtes engagés dans une course folle et je ne voterai pas ce projet de délibération pour deux raisons principales : premièrement, vous êtes engagés dans une course folle et deuxièmement, le 14^{ème} arrondissement, que j'aime car il s'agit d'un arrondissement équilibré et assez varié, n'a pas vocation à compenser les déséquilibres qui existent dans d'autres arrondissements.

Vous êtes engagés dans une course folle, avec des objectifs sur les rares possibilités de construction à Paris et des pourcentages de réalisation de logements sociaux qui sont ahurissants. Dans tout nouveau projet, il existe une part si importante de logements sociaux, une part si importante d'accès à la propriété pour les plus aisés, qu'il y aura un espace infime pour la location et une pression à la hausse sur les loyers. Vous me direz qu'il suffira de bloquer les loyers, mais tout cela me paraît une évolution délirante, alors qu'il existe un principe simple : toutes les personnes qui arrivent à Paris n'ont pas assez de ressources et n'ont pas vocation à habiter Paris. Je le dis comme je le pense : tous les demandeurs d'asile qui arrivent en France n'ont pas non plus à être hébergés à Paris.

Il s'agit d'une course folle et nous pourrions construire tous les centres d'hébergement que nous voudrions, nous sommes en train de mettre les gens à la rue car nous n'organisons pas cela.

Le 14^{ème}, parce qu'il est équilibré, n'a pas vocation à compenser les déficits en logement social importants, voire très importants dans certains arrondissements. Notre arrondissement n'est déjà plus équilibré dans certains quartiers. Vous avez eu la possibilité, dans le cadre de l'opération menée sur le site de l'hôpital Broussais, de tirer le quartier vers le haut et d'y installer de la mixité sociale. Vous avez refusé de le faire et, encore une fois, à Broussais, alors qu'il s'agit d'un quartier comptant énormément de logements sociaux et où la mixité est derrière nous, vous avez construit davantage de logements sociaux.

Les Parisiens ne le savent pas, lorsque l'on parle du logement social dans le 14^{ème}, qu'il en existe autant ; ils

pensent même qu'il y en a davantage dans le 15^{ème}. La réalité est que nous avons 24 % de logements sociaux, ce qui me paraît être un point d'équilibre. Dans le 18^{ème}, il existe 20 % de logements sociaux, dans le 12^{ème}, 19,2 %, dans le 4^{ème}, 15,9 %. Je ne vais pas dresser toute la liste mais il existe beaucoup d'arrondissements qui sont trop déficitaires en logements sociaux.

Ce qui s'annonce à Saint-Vincent-de-Paul ne me convient pas du tout. Je suis favorable à un pourcentage élevé de logements sociaux à Saint-Vincent-de-Paul, à condition que, dans ce logement social, nous puissions accueillir du personnel qui travaille à Paris, comme les infirmières (le 14^{ème} a une tradition hospitalière), ou du personnel de sécurité.

J'aimerais bien connaître le prix de ce projet que vous menez dans une totale absence de concertation et de transparence. Il existe un protocole d'accord entre la mairie de Paris et l'AP-HP. Je ne suis pas favorable à la tournure que prend la gestion du dossier Saint-Vincent-de-Paul. Nous sommes en train d'exclure les classes moyennes. Si nous avons un engagement à prendre, nous élus, ce serait de donner l'espoir aux jeunes actifs parisiens de pouvoir se trouver un logement à Paris. Tel doit être notre objectif et, pour cela, il faut des projets équilibrés. Or vous n'êtes plus dans l'équilibre : vous êtes engagés dans une course folle.

Un autre élément me paraît important : quand allons-nous supprimer les surloyers dans les quartiers Politique de la ville ? Il s'agit d'une excellente mesure, qui aurait dû être prise depuis longtemps, mais j'aimerais bien connaître une date, car il s'agit d'une annonce très importante et cela pourrait être fait tout de suite.

Une autre action n'est pas bien menée à Paris : le système des échanges dans le logement social. Ce n'est pas simple du tout, il n'existe aucune fluidité. Je rencontre souvent dans mes permanences des personnes qui me disent rechercher un logement plus grand ou plus petit. Le système est vraiment très mal fait, alors que ce n'est pas compliqué à faire. Merci.

Mme GUY-DUBOIS

Merci, Mme CARRERE-GEE. Poursuivons un débat équilibré.

M. AZIÈRE

Je vais essayer d'apporter une note d'équilibre en reprenant des arguments qui ont déjà été donnés, pour arriver sur des propositions un peu différentes. Je voudrais redire d'abord qu'il est évident que la production de logement social est une priorité pour tous. Il est évident que le logement à Paris est une priorité pour tous. On ne peut contester les tensions avérées sur le marché parisien et qui touchent toutes les catégories de Parisiens.

Sur le volume annoncé de PLH, d'une production de 10 000 logements par an : nous sommes dans des volumes unanimement fixés, si je me tiens aux échos des débats de la dernière campagne municipale. Il n'y a pas là de motifs à l'insurrection ou à la révolte. Nous sommes dans une nécessité impérieuse d'ouvrir et d'élargir l'offre de logements à Paris, pour rentrer suffisamment dans le cadre légal de loi SRU qui a fixé pour toutes les villes l'objectif d'offrir à leurs citoyens 25 % de logements sociaux. Je vous rappelle que ce quota avait été fixé contre vents et marées par un ministre centriste, Gilles de Robien ; il avait bien eu raison d'insister.

Ce qui a été surévalué, c'est l'objectif immédiatement annoncé par le PLH de revenir sur les objectifs du SDRIF, qui d'ailleurs ne concernent pas uniquement Paris, mais également la région parisienne. On peut avoir une vision différente selon que l'on juge le marché immobilier de Paris ou celui de la métropole parisienne. On peut comprendre un objectif de 30 %, mais il ne me paraît pas raisonnable de surenchérir pour des raisons politiques, un objectif de production de logements à Paris au delà du cadre légal, sachant que Paris va être une des rares grandes villes à respecter la loi SRU et à remplir ce quota. C'est une satisfaction que nous aurons en commun. Donc, oui pour les 25 % en 2025, non pour les 30% en 2030. Tenons nous en déjà à la réalité et à la lucidité au regard des efforts que nous devons faire.

Deuxièmement, sur les objectifs que nous partageons, il y a le rééquilibrage à Paris de la production de logements sociaux, rééquilibrage géographique, pour faire en sorte qu'ils soient mieux répartis et que certains arrondissements n'agonisent pas sous le poids du logement social. Ce n'est pas le cas du 14^{ème}. Je note que le 14^{ème} comporte 24,1 % de logements sociaux. Compte tenu de la socio-géographie du 14^{ème} arrondissement, nous arrivons sur une équation à prendre en considération pour ne pas tomber encore une fois dans le

surenchérissement.

La mixité sociale des logements nous paraît un objectif bien évidemment très important compte tenu, là aussi, de la physionomie de cet arrondissement qui a su conserver, contrairement à d'autres arrondissements de Paris, une véritable mixité.

Enfin, la transformation de bureaux en logements (200 000 m² à l'échelle de Paris) nous paraît aussi être un objectif important. Je voudrais reprendre quelque chose qui a été dit par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui me paraît central, c'est l'inquiétude qui est la nôtre, en ce qui concerne le parc de logements intermédiaires, au-delà du logement social catégorie SLU (c'est-à-dire le PLAI, le PLUS et le PLS). Durant ces 14 dernières années, de reconventionnement en reconventionnement, nous avons quasiment liquidé le parc de logements intermédiaires à Paris. C'était un moyen d'arriver au rééquilibrage en matière de logements sociaux mais cela n'enlève rien au fait que l'on a supprimé dans le parcours résidentiel des Parisiens un segment qui fait que des locataires du parc social, qui sont passés de PLAI en PLUS pour finir en PLS, en fonction des plafonnements de revenus, ne peuvent pas faire le bond nécessaire dans leur budget, pour sortir du logement social. Nous arrivons à un logement social à Paris qui est totalement congelé, avec un taux de rotation d'environ 4 %, l'un des plus faibles taux de tous les parcs sociaux en France. Nous avons une forte inquiétude sur la disparition de ce parc intermédiaire.

J'ai noté que le PLH, dans un accès de lucidité, a prévu dans la production de 10 000 logements par an, 30 % de logements intermédiaires. Comme le logement intermédiaire est la « poire pour la soif », de conventionnement en conventionnement, pour éventuellement combler le déficit de production qui n'a pas été réalisée, j'attendrais bien la fin de la mandature pour juger si vous aurez véritablement reconstruit et reconstitué un parc de logements intermédiaires.

Je voudrais ajouter qu'il existe dans le PLH un déficit d'objectif en matière de logement social : celui de la création de places en hébergement d'urgence. Paris compte aujourd'hui 9 000 places en hébergement d'urgence. 1 000 places sont déployées dans les gymnases pendant les grands froids. J'ai noté qu'en 2012 le préfet de région estimait qu'il manquait 13 000 places en Ile-de-France. Il me semble que Paris, compte tenu de ce que nous voyons dans nos rues en ces périodes difficiles, pourrait peut-être mettre autant de conviction dans la création de places d'hébergement d'urgence que dans le reste.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons : nous resterons très vigilants sur les étapes, année après année, du bilan de production des logements sociaux.

Je termine avec une dernière idée, car je crois que le logement est une priorité et qu'on ne peut se jeter les arguments à la figure. Cela n'aurait pas de sens. Il faudrait revoir tout le parcours résidentiel, du logement social au logement intermédiaire, jusqu'au logement privé, et reconsidérer le fait de façon plus harmonieuse. J'en ai parlé avec des membres de la commission d'attribution de logements sociaux : nous avons du mal, parfois, à placer des PLS. Il faudrait reconsidérer les plafonnements et faire en sorte que le parcours entre le logement social et le logement privé soit fluidifié.

Je vous remercie.

M. LIEBAULT

Je souhaite me réjouir de la conversion de Mme KOSCIUSKO-MORIZET au marxisme, sur la distinction entre droit formel et droit réel. La question est : le droit réel au profit de quelle classe ? Ce PLH modifié adapte à notre objectif de mandature le PLH initial. Je voudrais dire quelque chose qui n'a pas encore été dit dans le cadre de ce débat, c'est que l'objectif de 10 000 logements par an est à comparer avec l'objectif de 4 500 du PLH initial. Il s'agit d'un effort très important. Dans ces 10 000 logements par an, l'objectif est de réaliser 7 000 à 7 500 logements sociaux financés, à comparer aux 4 000 logements sociaux par an de la période 2014-2016 prévus dans le PLH initial. On voit bien aussi que l'on ne reconduit pas la politique précédente mais qu'il existe véritablement un effort supplémentaire qui est fait et qui revient à financer plus de 40 000 logement sociaux contre 30 000 prévus en 2011. Cela permettra, espérons-le, d'atteindre les 25 % de logement SRU en 2025 et les 30 % en 2030.

Si nous nous en donnons les moyens, jamais Paris n'aura construit autant de logements, et de logements sociaux, cela grâce à un budget d'investissement de 10 milliards d'euros, dont 3 milliards pour le logement (que le groupe

communiste au Conseil de Paris demandait, et qui a été obtenu : nous nous en félicitons). Cet effort est remarquable dans le contexte de la politique d'austérité actuelle, que des pays courageux comme la Grèce s'appêtent à remettre en cause. En comparaison, beaucoup d'autres collectivités revoient leurs ambitions à la baisse pour des raisons politiques et financières. Je ne donnerai qu'un seul chiffre : en Ile-de-France, des mairies de droite bloquent la construction de 8 000 logements sociaux, suite à des changements de majorité lors des dernières élections municipales. Nous atteignons 20 000 logements bloqués à l'échelle nationale. Malgré les consensus de certaines dispositions de ce PLH, il s'agit d'objectifs et de pratiques différentes.

La répartition entre catégories de financement est maintenue par rapport au PLH initial, à savoir 30 % de logements PLAI, 40 % de logements PLUS et 30 % de logements PLS, mais si nous la comparons avec la structure des 140 000 demandeurs de logements sociaux, nous sommes malheureusement loin de la réalité. En effet, selon la dernière étude de l'APUR, 90 % des ménages inscrits comme demandeurs à Paris, ont des revenus inférieurs au plafond PLUS, (soit 2 000 euros par mois pour une personne seule) et 69,8 % des demandeurs ont des revenus inférieurs au plafond PLAI, (soit 1000 euros par mois pour une personne seule). 1000 euros par mois, c'est une personne qui est au SMIC, aux minima sociaux. 70 % des demandeurs sont dans cette situation, d'où l'importance de trouver un logement accessible. Ce prix élevé du logement social par rapport au revenu réel d'une grande partie des demandeurs, fait en sorte, et nous nous en apercevons lors des commissions d'attribution, (M. LESAIN qui en fait partie avec moi peut en témoigner), que des personnes éligibles en PLAI et PLUS, en particulier des couples, se voient attribuer des logements PLS trop chers pour eux, faute de trouver des preneurs ou des candidats pour les logements PLS et qui sont souvent renvoyés à des commissions ultérieures.

Nous avons ainsi des propositions assez absurdes de logements qui ne correspondent pas au profil des demandeurs.

J'en profite pour m'interroger : peut-on parler de logement intermédiaire ou de logement pour classes moyennes quand le plafond de ressources PLI est de 3 400 euros par mois pour une personne seule ? Peut-on dire que quelqu'un qui gagne plus de 3 400 euros nets par mois fait partie de la classe moyenne ? Il serait intéressant que l'on ait un débat approfondi sur ce que l'on entend par « classe moyenne » et par « mixité sociale ». Cela fait partie de ces mots-valises où tout le monde met des conceptions très différentes. Heureusement, aucun financement de la Ville de Paris ne sera consacré à l'intermédiaire, et l'intermédiaire sera construit au détriment du privé, pas du logement social, ce qui est tout à fait positif. Nous voulons saluer la réforme entreprise sur le PLAI par le biais de ce PLH, puisque sur 2014-2016, 1 000 logements PLAI de plus seraient produits par rapport au PLH initial. Cela est positif. Le nouveau PLH 2016 aura pour vocation d'opérer une remise à plat encore plus complète, pour répondre aux besoins des Parisiens, notamment la structure du financement du logement social entre PLAI, PLUS et PLS. Il faudrait passer à une formule de type 40, 50, 70 pour que le PLAI soit accessible à 40 %, tout en rehaussant le SMIC à 1700 euros par mois comme le propose notre programme.

Nos objectifs étant ambitieux, il faut maintenant les décliner dans notre arrondissement, c'est la tâche la plus rude. Fixer des objectifs, c'est bien beau, encore faut-il avoir des opérations adaptées pour appliquer notre programme, d'autant que le 14^{ème} est en avance, avec 24 % de logements sociaux. L'objectif est soit de 30 % des la fin de la mandature en 2020, soit avant 2030 qui est la date butoir au niveau parisien. On s'est donc fixé un objectif plus ambitieux au niveau parisien et il faut se féliciter que le 14^{ème} soit à la pointe de la création du logement social à Paris. Pour y parvenir, le premier enjeu est de profiter des quelques emprises foncières libérées pour construire facilement. Sur Saint-Vincent-de-Paul, l'objectif que 70 % du total des surfaces soient dédiés au logement est conforme au PLH, mais le groupe communiste à l'Hôtel de Ville a tenu à faire adopter un vœu par le Conseil de Paris pour réaffirmer notre souhait que la moitié de ces logements soient des logements sociaux, que nous souhaitons massivement financer en PLAI et en PLUS.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour cette délibération.

M. LETISSIER

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, effectivement, sur cette question du logement, qui est une question centrale, nous voyons les clivages politiques apparaître. Quand j'entends l'opposition s'exprimer, je me rends compte du clivage entre deux visions de la société, visions qui ne sont pas inconciliables. Madame KOSCIUSKO-MORIZET, monsieur AZIERE, lorsque vous parlez des classes moyennes, vous indiquez rarement des niveaux de revenus.

M. AZIÈRE

Je n'ai pas parlé des classes moyennes !

M. LETISSIER

Monsieur LIEBAULT a donné des éléments chiffrés et utiles. Dans les cours d'économie, on apprend qu'il existe trois définitions de la classe moyenne :

- la définition subjective : on se sent appartenir à la classe moyenne ; près de 80 % de la population française se sent appartenir à la classe moyenne ;
- la définition économique, qui correspond à 50 % des ménages situés dans une hiérarchie entre 30 % de ceux qui gagnent le moins et 20 % qui gagnent le plus ; les 30 % des revenus les moins élevés, ce sont les SMIC, les 50 % intermédiaires gagnent 1 500 à 2 000 euros, les classes aisées sont au-dessus ;
- la définition sociologique où l'on retrouve les infirmières, les professeurs des écoles, les fonctionnaires de catégorie B ou C, les artisans commerçants, etc.

La classe moyenne est au croisement de toutes ces définitions. Il est très important de redonner aujourd'hui, et monsieur LIEBAULT l'a fait, des éléments empiriques sur la classe moyenne.

Un certain nombre d'études parlent de « gentrification » de Paris : les catégories populaires sont chassées de Paris. Il est donc tout à notre honneur de faire en sorte que puissent se loger dans le social des ménages dont les revenus correspondent à ce que sont aujourd'hui les classes moyennes.

J'aimerais revenir, au nom du groupe écologique, sur quelques points :

Nous nous réjouissons :

- des objectifs de 25 % de logements sociaux en 2025 et de 30 % en 2030, avec l'idée de mixité sociale. Le chiffre de 7 000 à 7 500 logements sociaux est considérable et positif, avec en priorité des logements familiaux. Nous savons la difficulté que représente, pour de nombreuses familles, le fait d'habiter à Paris, surtout à partir du deuxième enfant. Il faut absolument augmenter le nombre de grands logements dans la capitale ;
- du souhait de rééquilibrer les logements sociaux dans les arrondissements en manque et de l'accent mis sur un certain nombre d'équipements tels que les pensions de famille, les foyers de jeunes travailleurs, les hébergements d'urgence ;
- des objectifs ambitieux réaffirmés en termes de rénovation énergétique, en matière de réduction des gaz à effets de serre (25 % sur le parc privé et 30 % sur le parc social) ;
- de l'objectif de réhabiliter 25 % du parc de logements appartenant aux bailleurs sociaux ;
- du plan « 1 000 immeubles » destiné à rénover des immeubles énergivores : nous savons aujourd'hui ce que pèse la facture énergétique dans les revenus d'un certain nombre de ménages.

Cependant, des réserves existent.

Elles sont celles exprimées par M. LIEBAULT, sur les équilibres au sein même des logements sociaux. Nous souhaiterions que la part de PLAI atteigne 50 % au lieu de 30 % puisque comme cela a été rappelé, 70 % des demandeurs ont des revenus qui correspondent à ce plafond PLAI. Il faut que l'offre corresponde. Il est tout à fait positif que le 14^{ème} prenne sa part mais le manque de PLAI est coûteux pour les finances publiques dans la mesure où nous sommes parfois obligés de loger des ménages éligibles au PLAI dans des logements correspondant à des plafonds plus élevés, et que nous compensons par des allocations, qu'il faut financer. Cela est donc problématique pour nos finances publiques.

S'agissant de la transformation des bureaux en logements, en tant qu'écologistes, nous avons porté pendant la campagne l'objectif de 500 000 m² de bureaux vides transformés en logements. Le PLH a un objectif d'au moins 200 000 m². Or, techniquement nous pourrions au moins atteindre les 250 000 m² et nous souhaiterions que ce chiffre soit inclus dans le PLH.

Enfin, concernant les objectifs de rénovation thermique, des améliorations peuvent être apportées dans

l'identification des immeubles à rénover en priorité, notamment dans le parc social, afin qu'il existe un dispositif plus fin d'identification de ces immeubles, en particulier sur les immeubles les plus énergivores et sur les immeubles à précarité énergétique, Lorsque les ménages n'ont pas les moyens de payer leurs factures et renoncent à se chauffer, on appelle cela la « précarité énergétique ».

La position que je viens d'exposer est partagée par l'ensemble des groupes écologistes dans l'ensemble des arrondissements de Paris. Nous sommes dans une dynamique positive et constructive. Nous souhaitons ces quelques améliorations et telle est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. CHERKI

Merci, Madame la Maire. Je vais répondre à Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Nous avons beaucoup été dans la sociologie « approximative ». M. LETISSIER a bien expliqué la notion de classe moyenne : elle concerne 90 % des salariés de ce pays. Or votre définition des classes moyennes, Mme KOSCIUSKO-MORIZET concerne 10 % de la population, qui gagne plus. Je pense qu'il y a plus de 10 % de la population qui se sent comme faisant partie de la classe moyenne.

A Paris, 70 % de la population parisienne est éligible à un logement social, à l'un des logements selon le plafond. La réalité que vous décrivez est la réalité que vous avez mise en œuvre avec vos alliés de droite et qui a fait qu'à Neuilly par exemple, nous avons moins de 5 % de logements sociaux, qu'à Levallois, chez M. BALKANY, on ne construit plus de logements sociaux. Par contre, on construit du logement intermédiaire. Quels sont les résultats ? Cela entraîne le fait qu'une ville comme Paris subit la pression des demandeurs de logement. En effet, dans la première couronne, les villes de droite ont arrêté de construire des logements sociaux pour des raisons idéologiques et un certain nombre de villes de gauche, pour des raisons financières, ou parce qu'ils sont à plus de 70 % de logements sociaux, disent « on ne peut plus ! »

Que va faire Paris ? Va-t-elle faire comme au temps de Jacques Chirac où l'on a mis les classes populaires dehors, en les entassant en banlieue, dans des villes comme Bondy ? On a acheté des terrains, on a construit des tours, et on a « gentrifié » Paris, en faisant de la promotion immobilière et du logement intermédiaire où l'on retrouve des journalistes, des ministres, de gauche ou de droite. C'est la vision que l'on avait de Paris.

Nous, nous avons fait l'inverse. Nous avons dit que la ville la plus riche de France devait prendre sa part de l'effort. En quoi consistait la politique que l'on a eu entre 2001 et 2014 ? Elle a consisté à respecter la loi, Mme KOSCIUSKO-MORIZET ! La loi SRU fixait 20 % de logements sociaux à l'horizon 2020. La seule discussion que nous avons eue avec l'équipe de M. DELANOÉ a été : le fait-on dès 2014 ou le fait-on en 2020 ? Nous nous sommes dit que Paris, première commune de France, celle qui a le plus gros potentiel fiscal, le budget le plus conséquent, pouvait faire cet effort. Si on fait cet effort, on sera en légitimité d'exiger que les amis de Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui sont à 5 %, 3 %, avec des densités d'habitants au m² bien inférieures à celles de Paris (qui est une ville les plus denses du monde, derrière Bombay et Le Caire) le fassent également. Si on le fait dès 2014, on sera plus fort pour entraîner ce débat et l'on servira d'exemple positif, en respectant la loi. Entre 2001 et 2014, nous n'avons fait que respecter la loi, six ans avant !

Ah si, nous avons fait autre chose. Le logement social, pour nous, concerne tous les types de logement. Je suis très étonné : Paris compte 300 000 étudiants. Or il y a moins de 3 000 logements étudiants. Cela a pour conséquence que nos enfants ont des problèmes pour se loger. Le phénomène Tanguy est très important. Les classes moyennes de demain, ce sont aussi les étudiants en préparation, qui n'arrivent pas à se loger à Paris. Il y a le phénomène des colocations ; des appartements de 3, 4, 5 pièces sont pris par plusieurs étudiants qui se regroupent pour se loger, ce qui fait d'autant moins de logements familiaux. Nous avons construit des logements étudiants, et beaucoup dans le 14^{ème}, car la vision urbaine que nous avons portée avec Pierre CASTAGNOU était d'étirer le quartier latin.

Je vais vous citer des chiffres : à Broussais, il y a 65 % de logements sociaux et un EPHAD de 112 lits, qui compte parmi les logements sociaux. Va-t-on mettre les personnes âgées atteintes d'Alzheimer dans des mouroirs en province ? Non, on va les loger dans Paris. C'est possible grâce à l'EPHAD. Nous occuper de nos anciens est notre fierté !

Nous avons construit une résidence étudiante à Broussais : 5 000 logements sociaux, plus des logements familiaux. Nous avons également construit des logements étudiants porte de Vanves avec une cité universitaire, un centre de formation pour apprentis de 90 places, 350 logements étudiants porte d'Orléans, puis le programme avec la Cité internationale Universitaire qui accompagne la rénovation du campus de l'école des Mines de Paris et de l'École Normale Supérieure.

Avons-nous eu raison de faire cela ? Oui, je le pense. Et quand nous créons des foyers de jeunes travailleurs ? Oui, je le pense ! Et quand nous créons 7 000 maisons relais pour les femmes battues, en grande souffrance, des logements familiaux relais ? Oui, nous avons eu raison de le faire. Et quand nous avons rénové nos foyers de travailleurs migrants, pour loger nos travailleurs migrants qui sont arrivés dans les années 1950, 1960, 1970, appelés par nos patrons, (puisque vous chantez l'Internationale, Mme KOSCIUSKO-MORIZET), avec tout le déracinement que cela comporte ? Oui, nous avons eu raison ! Il est normal que nous leur offrions des conditions d'habitation modernisées.

Tout cela, c'est du logement social.

Je pense en effet, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, que nous ne sommes pas du même côté de la frontière de classes : c'est l'honneur de cette ville de continuer à faire cela.

Dans le rapport, (cela a été rappelé par M. LETISSIER) nous tenons compte de ce qui a été fait, et nous essayons de nous arrêter à ce qu'il faut que nous fassions. L'objectif que nous nous sommes donné est de respecter la loi, toujours respecter la loi. La nouvelle loi qui a été votée, dit « 25 % de logements sociaux » : nous le respecterons. Nous essaierons d'instaurer une dynamique pour atteindre 30 %, parce que 70 % de la population est éligible et parce que le premier bailleur de Paris, c'est le parc privé. 40 % des Parisiens se logent dans le parc privé, avec des loyers qui ont flambé. Pendant que vous étiez au gouvernement, vous et votre parti avez tout fait pour empêcher que l'on puisse agir par la loi sur la hausse des prix des loyers qui chasse les gens de Paris et les oblige à se tourner vers le logement social, alors que ce n'est pas leur vocation. Quand vous étiez au gouvernement, les députés d'opposition que nous étions ont déposé un projet de loi pour renforcer les garanties aux locataires de la classe moyenne, pour qu'ils ne soient pas chassés par les prix d'acquisition à 8 000, 9 000 ou 10 000 euros le m². Qu'avez-vous fait ? Vous avez rejeté cette loi pour simplement développer un droit à l'information. Comme si le problème des classes moyennes parisiennes, c'était son éducation, pas son niveau de revenu !

Nous y avons mis un terme. Cela va prendre du temps pour que ces nouvelles lois rentrent en application. Nous agissons ! Pas d'idéologie, Mme KOSCIUSKO-MORIZET ! Nous tenons compte du fait que 70 % des Parisiens sont éligibles à un logement social mais que 50 % logent dans le parc privé et que le premier bailleur de Paris est le parc privé.

C'est la raison pour laquelle nous avons raison quand nous voulons sauver une partie de ce parc, lorsque sont menées des ventes à la découpe. Nous avons raison de faire des acquisitions et nous avons raison de faire, dans le PLH, du diffus car dans une ville dense, si nous voulons atteindre cet objectif de 25 % de logements sociaux, il faut nous en donner les moyens.

Je terminerai avec l'objectif de mixité, notamment du logement étudiant, des EPHAD, des MJT, des FTM, du logement pour grande exclusion. Nous demandons aussi des effets de notre propre politique, c'est la raison pour laquelle nous avons un débat avec les communistes et les écologistes. Il faut que nous nous entendions pour améliorer la situation. Nous disons par exemple que nous ne renonçons pas à faire du PLS, ni du PLAI, ni du PLUS. Nous sommes à peu près d'accord sur ces objectifs globaux. La revendication des communistes et des écologistes et de faire un peu plus de PLI ; et il est vrai qu'il faut que nous adaptions notre offre par rapport à la structure des demandeurs. Que disons-nous ? Nous voulons la mixité dans Paris. Les arrondissements qui ont 25 % de logements sociaux, ceux qui respectent la loi, ce sont principalement ceux de gauche, en raison de la structure sociologique de ces arrondissements, mais aussi en raison de la résistance des amis de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, qui ont empêché notamment que l'on loge des infirmières à Sainte-Perrine. Dans ces arrondissements qui ont plus de 25 % de logements sociaux, nous mettrons en priorité les PLI, et nous mettrons les PLUS dans les arrondissements qui en ont moins de 25 %. Nous travaillons la mixité là-dessus et je m'en réjouis.

Par ailleurs, M. AZIERE a fait des remarques que je suis prêt à entendre.

Il s'agit d'une démarche qui parle de la réalité du tissu social parisien, des objectifs fondamentaux de la place du logement, et qui n'est pas une idéologie de classe.

Mme GUY-DUBOIS

Merci M. CHERKI. Nous avons un ordre du jour assez long et une demande de prise de parole dans le public.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. Ce ne sera pas long. Je voudrais, après la longue de tirade de M. CHERKI, rappeler que vous avez commencé en dénonçant la définition que j'aurais donnée des classes moyennes. C'est M. LETISSIER qui en a donné une : je n'en ai donné aucune. Vous en avez inventé une, pour pouvoir la dénoncer.

M. LETISSIER, quant à lui me faisait le reproche de ne pas en avoir donné et il en a proposé plusieurs, issues des cours d'économie. J'apprécie le fait que vous vouliez me donner des cours d'économie. Nous pouvons échanger. Moi je fais des maths, nous pourrions nous rencontrer et faire un échange de bons procédés.

Puisque vous voulez une définition de la classe moyenne, la classe moyenne, c'est celle qui a toujours le droit de payer les bêtises du parti socialiste mais n'a jamais aucun nouveau droit pour elle : elle sait se reconnaître.

Vous avez jugé utile de stigmatiser un certain nombre d'habitants. Je suis surprise que vous n'ayez pas parlé d'une expérience dont je suis pourtant fière, qui est celle de maire de Longjumeau. J'ai toujours trouvé curieux que les gens qui se prétendent de gauche me reprochent d'avoir été maire d'une ville populaire. C'est une ville, M. CHERKI, dans laquelle il y avait presque 40 % de logement social. Je vous invite à venir la visiter quand vous voulez.

Pour finir, vous dites, M. CHERKI, que vous avez fait partie (encore faudrait-il en être sûr!) de la majorité qui a inventé la politique de régulation des loyers. Je vous rappelle la surtaxe des petites surfaces qui avait été lancée à l'époque par le gouvernement précédant celui que vous soutenez, surtaxe extrêmement utile, car les petites surfaces sont très, très chères. Cette surtaxe a malheureusement été mise en place sur très peu d'emplacements par le gouvernement actuel, comme quoi les politiques de régulation des loyers ne sont pas si simples que cela à mettre en œuvre.

Mme CARRERE-GÉE

Je serai très brève. J'ai pris la peine de dire, au début de mon intervention, que j'avais fait la preuve de mon engagement pour le logement social.

Tous les projets que vous avez cités, M. CHERKI, concernant les projets de construction de résidences étudiantes, les foyers pour travailleurs étrangers, l'EPHAD, etc., tous ces projets, je les ai votés. Vous ne l'avez pas fait.

Je suis d'autant plus à l'aise pour vous redire qu'en voulant aller plus loin que la loi, dans cet arrondissement où il y a 24 % de logements sociaux et où la mixité sociale n'existe plus dans certains quartiers, vous êtes engagés dans une course folle.

Mme GUY-DUBOIS

Merci, Mme CARRERE-GEE. J'ai une demande de prise de parole dans le public mais, avant cela, je donne la parole à M. LESAIN.

M. LESAIN

Je ne vais pas rentrer dans le débat général car je dirai beaucoup moins bien ce qui a déjà été dit au sein de mon groupe. Je voudrais rajouter un mot sur l'un des points qui figure dans ce PLH, qui concerne les règles d'attribution des logements sociaux. Comme le disait mon collègue M. LIEBAULT, je siége à la commission du

14^{ème} arrondissement avec Sylvie LEKIN, notamment.

Je pense pouvoir dire, que nous qui siégeons régulièrement, ainsi que les associations et les représentants des services sociaux, regardons cette réforme de la cotation sur l'attribution de logements avec un peu d'inquiétude. Mme PETIT le sait, nous avons eu l'occasion de le lui dire lors de notre réunion de la semaine passée. Cette réforme qui figure dans le PLH, et je ne suis pas sûr que nous la reverrons passer au sein de ce Conseil, (c'est pour cela qu'il est important de le dire ce soir), a introduit une cotation des demandes selon les règles de critère de priorité. Cela est fait depuis quelques années dans le 14^{ème}, M. BOUABBAS le disait. Cela demande une remise en question régulière et nous craignons que cela ne soit pas toujours le cas si la Ville de Paris impose sa propre grille, après quelques mois d'expérimentation. On notera que les dix ans d'expérience de cotation dans le 14^{ème} n'ont pas été sollicités pour apporter leur pierre à la réflexion globale de la politique de la Ville de Paris. On s'est retrouvé ainsi lors des dernières commissions avec une quasi inversion du classement des dossiers prioritaires, entre ce qui a été fait avec la cotation dont nous tenions compte depuis des années et celle que Paris va nous imposer : cela nous interroge fortement.

Je remercie cette mairie d'avoir fait le travail préparatoire mais cela soulève des points d'interrogation. Concernant le dispositif d'anonymisation des demandes, je crois que nous étions tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une très bonne idée sur le papier, mais d'une très mauvaise idée dans sa mise en œuvre : en effet, dans la plupart des dossiers qui nous sont soumis, les services sociaux, les associations, qui sont capables de nous apporter des informations complémentaires extrêmement importantes pour prendre des décisions éclairées, ne le pourront plus, et cela vide de toute sa substance la logique d'une commission d'attribution.

Mme GUY-DUBOIS

Merci, M. LESAIN. Avant de laisser M. BOUABBAS répondre et avant de procéder au vote, je vais interrompre la séance car j'ai une demande de parole de la part de M François SCHLUMBERGER

La séance est interrompue quelques instants.

M. SCHLUMBERGER

C'est la première fois que j'interviens devant votre Conseil et j'en suis un peu ému. Je suis un peu surpris d'être debout devant vous alors que vous êtes tous assis. Je suis au tableau, comme à l'école. Je suis surtout peiné, madame la Maire, de passer après vos très remarquables interventions, qui sont des explications de vote. J'ai l'impression que ce que je vais vous dire n'a strictement aucune importance, et que ce que dit la modeste association que je représente aujourd'hui n'aura aucune incidence sur vos débats. Mais je le fais quand même.

L'adoption de ce Programme Local d'Habitat serait un nouveau coup porté à la concertation dont - je m'adresse à vous, même si c'est plus souvent avec Mme Carine PETIT que je débats- vous avez annoncé à plusieurs reprises qu'elle serait exemplaire sur le projet Saint-Vincent-de-Paul. L'association pour le quartier Saint-Vincent-de-Paul que je représente ce soir -et c'est un tout petit sujet par rapport à ce que vous évoquez- voit dans ce nouveau texte une étape supplémentaire qui fige encore un peu plus le projet de réaménagement de l'ancien hôpital (hélas définitivement), la programmation et la répartition des logements, en dehors de toute concertation. Votre assemblée, puis le Conseil de Paris, avait lancé en novembre un appel d'offres de maîtrise d'œuvre urbaine avec un exposé des motifs, qui prévoyait que, je cite : « *les objectifs poursuivis soient présentés avec de la concertation.* » Naïvement, nous pensions que cette présentation entraînerait débat dans le cadre de la concertation, d'autant plus qu'il y avait matière à débat, puisque cet exposé des motifs prévoit, je lis : « *plus de la moitié des logements seront sociaux...* »

Le résultat parallèle d'un questionnaire que nous avons fait avec nos riverains proposait, Mme PETIT le sait puisqu'elle a assisté à nos représentations, que ce soit 52 %. Plus de la moitié dans nos objectifs, 52 % dans nos discussions, il y avait bien matière à débat et à concertation... eh bien non, précisément, car un amendement adopté en novembre par le Conseil de Paris décrète deux choses :

- premièrement, que l'ensemble du logement social et intermédiaire représente au moins 70 % des logements : un trait de plume, sans aucun débat, aucune concertation (qui devait être exemplaire)- ! On passe de 50 à 70 % !
- deuxièmement, que, je cite, « *compte tenu de l'aspect déficitaire en logement social de l'arrondissement, les catégories PLI et PLUS soient privilégiés dans la construction de logements*

sociaux. » Au-delà de l'inexactitude de l'aspect déficitaire du 14^{ème} arrondissement -cela a déjà été cité, le 14^{ème} a 24 % de logements sociaux, contre une moyenne parisienne de 17 %- on voit bien que vous appliquez une politique implacable du chiffre et du pourcentage, jusqu'à l'échelle la plus fine, sans discernement.

Nous voulons, pour construire ce nouveau quartier, un vrai débat, une concertation, celle que vous aviez annoncée, à commencer par la mixité qui doit être, certes, importante. Mais pourquoi 600 logements ? Pourquoi une forte densité ? Pourquoi 80 % du terrain pour le logement au détriment des autres activités que sont les services publics, les activités économiques, touristiques, culturelles ? Et *quid* du jardin public limité à 2 000 m² sur 3,5 hectares ?

Quant à la mixité au sein même du logement social, en tenant compte de l'environnement local et non pas établi pour contrebalancer des situations très déficitaires dans d'autres quartiers au centre de Paris, sans vouloir surpondérer les PLI et les PLUS pour satisfaire telle position dogmatique, je lis:« *il faut privilégier les PLAI et les PLUS parce que les revenus médians de ce quartier sont particulièrement élevés (les méchants!) par rapport aux revenus médians du 14^{ème} arrondissement* », cela ne nous semble pas être le reflet d'une politique urbaine constructive et harmonieuse comme Paris et notre quartier le mériteraient.

Ce nouveau texte qui arrive en amont de la modification du PLU, sans une seconde de concertation, et qui va être télescopé par la création de la métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016, détermine des éléments supplémentaires que vous ne manquerez pas de qualifier, je le crains, d'invariants, ou de données d'entrée dans de soi-disant ateliers de concertation qui vont s'ouvrir le 12 février, pour un projet qui va mécaniquement s'avérer financièrement déficitaire.

Je conclus en disant que nous sommes très loin de l'exemplarité que vous proclamiez et que vous proclamez peut-être encore aujourd'hui, madame la Maire ; dialogue et concertation sont ignorés et bafoués. Nous ne pourrions donc pas adhérer à ce projet de modification du PLH et souhaitons élaborer un projet plus harmonieux, respectueux de son environnement, ce qui ne veut pas dire figé par rapport à cet environnement. Je vous remercie.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous remercie, SCHLUMBERGER. Vous nous interpellez sur le projet Saint-Vincent-de-Paul. Je passe la parole à Marianne AUFFRET, puis à Amine BOUABBAS.

Mme AUFFRET

Je vais vous répondre rapidement car nous nous voyons quand même tous les 15 jours, dans les conseils de quartiers, dans les réunions d'associations, dans les comités d'organisation, dans les ateliers. Je vous réponds car c'est l'occasion de le faire en public mais il est un peu dégradant pour nous de savoir que nous sommes obligés de répondre. Il y a un enjeu narcissique que je n'arrive pas bien à maîtriser.

Je ne sais plus comment vous le dire : la proportion de logements sociaux à Saint-Vincent-de-Paul n'est pas soumise à la concertation ! Il y aura 50 % de logement social et 20 % de logement intermédiaire.

Par contre, et il serait bien qu'il y ait des volontaires pour s'y mettre, tout le reste est soumis à la concertation : quel espace public, quelle énergie, comment on le récupère, comment on le vit, quelle est la mixité des usages ? Nous sommes tous au travail, nous faisons partie du comité d'organisation de cette concertation. Les six prochains ateliers sont en place : je peux vous donner les dates.

Il y a du travail et il est inutile de reposer la même question, à laquelle je réponds toujours de la même façon !

Mme CARRÈRE-GÉE

À quel prix ?

Mme AUFFRET

Le protocole d'accord n'est pas encore signé, donc le prix n'est pas public.

M. BOUABBAS

Très rapidement, je vais seulement apporter deux ou trois précisions, mais de nombreux collègues ont déjà répondu.

Concernant le surloyer, la ville de Paris va au-delà de la loi et, du coup, l'exonération est maintenue dans les quartiers en veille Politique de la ville.

Sur l'aspect « conventionnement » voté, par exemple, porte d'Orléans, l'effet pour 90 % des locataires est extrêmement faible. Il y aura des réunions publiques en mairie avec les locataires concernés. Un conventionnement n'entraîne pas le départ massif de locataires déjà en place, en tous cas depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Ces conventionnements permettent aussi des mutations parce que les mutations de famille qui sont dans des petits F2 et veulent des F3 ou des F4 sont légitimes. Pour que cela marche, des efforts doivent être faits par les bailleurs mais cela passe aussi par la construction de logements. Il n'y aura jamais de mutations s'il n'y a pas de constructions.

Je termine avec deux éléments.

Concernant la question de la cotation, le 14^{ème}, qui a été pilote sur Paris, a été auditionné par la MIE, mise en place par la Ville de Paris en 2013 et 2014 pour que l'on aboutisse à cette cotation. Des réunions se tiennent et si des éléments sont à corriger, cela peut encore bouger durant toute l'année 2015. Carine PETIT l'a encore dit la semaine dernière.

Quand on parle de « classes moyennes », il faut savoir qu'une infirmière peut relever du plafond PLAI et qu'un couple d'infirmiers ou de policiers peut relever du PLAI ou du PLUS. Le système du logement social prend en compte la diversité des demandeurs de logement. Il faut arrêter les fantasmes sur le logement social. Les habitants des logements sociaux ne sont pas des pestiférés : ce sont des Parisiens comme vous et moi. M. LESAIN, qui siège en commission, pourrait vous le confirmer.

Mme GUY-DUBOIS

Merci pour ces prises de parole. Je vous propose de passer au vote.

Mme CARRERE-GÉE

Je n'ai pas l'habitude d'être mise en cause. Quand on dit des choses qui ne me paraissent pas exactes, je me permets d'y répondre.

Un article du Moniteur indique que la Ville de Paris et l'AP-HP se sont mis d'accord sur un protocole et sur les conditions de la vente de Saint-Vincent-de-Paul et que ces conditions indiquent un prix ferme.

Or vous m'avez dit que le protocole d'accord n'avait pas été signé !

Mme AUFFRET

Il est en train d'être mis en place mais il n'a pas encore été signé !

Mme CARRERE-GÉE

A-t-il été signé ou non ?

Mme AUFFRET

Le document est en cours de rédaction et tant qu'il n'a pas fini d'être rédigé, le prix n'est pas public.

Mme GUY-DUBOIS

Après ce long débat, qui touche un point essentiel de notre vie dans notre arrondissement, nous allons passer au vote.

– **Projet de délibération 2015 DLH 19**

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 19 dont 2 pouvoirs

Contre : 5 (UMP-Mme MCCG) dont pouvoir

Abstentions : 6 (UDI-EELV) dont pouvoir

– **Projet de délibération 2015 DLH 12**

Location de l'immeuble 38, rue de Gergovie/1, rue Decrès (14e) à la RIVP-Bail emphytéotique.

Rapporteur : M BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une concrétisation du nouveau plan local de l'habitat. Il nous est proposé la location à la RIVP, avec un bail emphytéotique, d'une parcelle qui se trouve à l'angle de la rue de Gergovie et de la rue Decrès. Il s'agit d'un ancien café, malheureusement fermé depuis de nombreuses années et qui a été exploité par un collectif d'artistes. Une dame âgée était l'unique héritière. La parcelle a été vendue pour 1 million d'euros à la ville de Paris, conformément aux objectifs dont on a parlé précédemment. Nous allons détruire l'immeuble existant et transformer la parcelle en un ensemble de logements sociaux. Cette parcelle fait 116 m². La ville propose de conclure un bail emphytéotique avec la RIVP de 70 ans, avec un loyer de 350 000 euros. Le programme, que nous n'avons pas encore, prévoira une quinzaine de logements sociaux, surtout familiaux, et un local d'activités en rez-de-chaussée (activités commerciales ou associatives).

Je vous remercie de bien vouloir accepter cette concrétisation de la loi du PLH.

Mme MERCHADOU

Merci, madame la Maire. J'ai bien noté que le projet de délibération que vous soumettez a pour objet de fixer les conditions de location du futur immeuble à l'angle des rues Gergovie et Decrès. Mais nous avons très peu d'indications sur ce futur immeuble, c'est pourquoi j'aimerais soulever deux points. Je m'interroge tout d'abord sur le nombre d'étages, car nous passons de 94 m² à 467 m² de logements et 50 m² de commerces. Par ailleurs, je me demande quelle sera la catégorie de logements sociaux de ce programme. Nous venons d'apprendre qu'ils seraient au nombre de 15, alors que, dans le document qui nous est fourni, ils seraient au nombre de 6. J'aimerais avoir des éléments sur ces deux points. Je vous remercie.

M. BOUABBAS

Je ne peux vous répondre davantage à ce stade car la RIVP travaille sur ce projet. Il s'insérera dans l'environnement urbain existant : ce sera un petit immeuble. Les catégories seront celles qui sont définies dans le PLH, mais nous n'en sommes pas encore à l'étape du financement. Le projet est encore à affiner, nous en sommes juste au premier stade mais si je dispose d'éléments plus précis, ils seront portés à votre connaissance lors du prochain conseil.

Mme MERCHADOU

Je m'étonne que l'on puisse donner autant de précisions sur les futurs mètres carrés si le projet n'est pas un peu travaillé. Ce qui m'ennuierait - je connais bien ce quartier- c'est qu'un immeuble de 5 étages couperait la vue et la luminosité de l'immeuble qui se trouve en face. J'aurais aimé que l'on puisse avoir des éléments d'appréciation sur ces différents points.

Mme CARRÈRE-GÉE

S'il n'y a pas davantage de précisions, je m'abstiens.

Nous pouvons voter à la prochaine séance et ainsi, vous aurez davantage d'éléments.

Mme GUY-DUBOIS

Non, nous allons voter.

M. BOUABBAS reviendra devant le Conseil d'Arrondissement quand il aura tous les éléments. Nous n'allons pas décaler le vote, sinon nous n'avancerons jamais. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je vous propose de passer au vote.

Projet de délibération 2015 DLH 12

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 dont 3 pouvoirs

Contre : dont pouvoir

Abstentions : 7 (UMP-UDI- Mme MCCG) dont pouvoir

– Projet de délibération 2015 DDEEES 43

Cité internationale universitaire de Paris (14e) - principe de déclassement du domaine public routier d'un terrain en vue d'une mise à disposition de la CIUP pour l'opération d'aménagement paysager.

Rapporteuse : Mme AUFFRET

Mme AUFFRET

La Cité Internationale Universitaire de Paris abritera 1 800 logements supplémentaires entre 2017 et 2020. La Cité Universitaire a été créée au lendemain de la première guerre mondiale, c'est un campus unique au monde par sa vocation originale d'accueillir des étudiants et des chercheurs du monde entier. Elle va entamer des travaux de construction et de rénovation pour s'agrandir. Ce seront les travaux les plus importants réalisés depuis 1969. Dix nouvelles maisons seront construites selon le modèle historique, entre 2017 et 2020, soit une augmentation de plus de 30 %. Ces constructions seront implantées essentiellement au sud du site et feront partie d'un plan d'aménagement plus vaste qui prévoit notamment le déplacement et la remise à neuf des deux stades au nord du site, la réalisation d'une passerelle piétonne qui enjambera la rue David Weill pour rejoindre les deux parties du campus, et la création d'une nouvelle allée pour permettre l'acheminement des réseaux d'eau et d'électricité.

À l'issue d'un appel d'offres restreint européen, auquel ont participé plusieurs architectes de renom, c'est le

groupe Bruno FORTIER/TN+ qui a été retenu comme maître d'œuvre des opérations d'aménagement. Le dépôt du dossier de permis d'aménager est prévu au printemps 2015 avec le démarrage des travaux au printemps 2016.

Les travaux prévus en première phase (2016-2018), porteront principalement sur la viabilisation des parcelles constructibles, le transfert et la reconstitution à neuf des deux stades, l'amélioration des liaisons entre les parties est et ouest de la Cité et l'amplification du parc Ouest sur le terrain anciennement occupé par la brigade de la voirie de la Ville.

Les travaux prévus en seconde phase (2019-2020) permettront quant à eux la requalification du parc, la réalisation du dispositif paysager de protection du parc de la Cité contre les nuisances du boulevard périphérique et la requalification du pôle des tennis.

Pour permettre à la Cité Universitaire le démarrage de ses travaux d'aménagement et notamment la réalisation de la passerelle devant raccorder les deux parcs de la Cité, le terrain propriété de la Ville de Paris, anciennement occupé par la brigade de la voirie et actuellement libéré, doit être mis à disposition de la Cité Universitaire. L'emprise, partie de l'avenue André Rivoire (14^{ème}), référencée sur le plan annexé au présent projet de délibération pour une superficie d'environ 2 870 m², dépend du domaine public routier de la Ville de Paris.

La mise à disposition de ce terrain à la Cité Internationale doit faire l'objet d'une enquête publique, étape préalable à la désaffectation puis au déclassement du domaine public routier et à son affectation à un usage d'espace vert en le versant dans le domaine public général.

Pour ce faire, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme GUY-DUBOIS

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FERTIER

Merci, madame la Maire. On ne peut que se féliciter de ce projet ambitieux de rénovation et d'amélioration de cette Cité Universitaire qui est un joyau de notre arrondissement. J'ai une question sur la phase des travaux que vous avez évoqués, et plus précisément sur la question des transferts et la reconstruction des deux stades. Est-il prévu, compte tenu de la pénurie d'équipements sportifs, de procéder à ces transferts et reconstruction de manière concomitante ou alternative ? C'est un point qui me semble important, afin d'en informer les clubs avoisinants, notamment le PUC.

Si vous avez des éléments de réponse à m'apporter, j'en serais ravi.

Mme AUFFRET

La Cité Universitaire relève du droit privé. Aussi le cadre de notre intervention est essentiellement un cadre de négociation, de médiation et de discussion. La raison pour laquelle nous intervenons ici est qu'une partie du domaine de la Ville est transférée à la Cité U. Nous avons des relations « diplomatiques » (le mot est un peu pompeux) avec la Cité U car ils hébergent des activités structurées, comme les activités sportives, ou non structurées, comme les simples promenades. C'est un site ouvert, accueillant. Sur cette partie du stade, on sera attentif de demander à la Cité U d'aménager ses travaux pour qu'ils ne soient pas concomitants. Je vous rapporterai ces éléments après la discussion que nous aurons avec eux.

M. FERTIER

Merci par avance.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de passer au vote.

– **Projet de délibération 2015 DDEEES 43**

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DDEEES 46**

Cité internationale universitaire de Paris (14e)-désaffectation et déclassement du domaine public routier d'un terrain et mise à disposition de la RIVP pour l'opération Parcelle B.

Rapporteuse : Mme AUFFRET

Mme AUFFRET

Cette délibération se fait dans le cadre des cessions du domaine public. En novembre 2013, le Conseil de Paris a mis à disposition de la RIVP un terrain dénommé « Parcelle B » situé à l'angle du boulevard périphérique et de l'avenue André Rivoire dans la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP), et a autorisé le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public.

À l'issue d'un concours d'architecte, l'agence BRUTHER a été retenue comme architecte du projet. Il porte sur la réalisation d'une nouvelle maison de 106 logements pour l'accueil des doctorants, post-doctorants et chercheurs.

Le projet initial prévoyait d'utiliser une emprise foncière de 1.688m² pour la construction neuve, et de traiter l'ouverture visuelle sur l'avenue André Rivoire par l'aménagement paysager d'un délaissé d'une surface de 225m². Ce délaissé appartient à la Ville ; actuellement clôturé et inutilisé, il résulte du reprofilage de l'avenue André Rivoire créé à l'occasion de la construction du boulevard périphérique.

À la suite des études d'intégration urbaine et paysagère et à la demande de la Cité Universitaire, il a été convenu de décaler la construction par rapport à la future allée de circulation que doit réaliser la Cité Internationale en bordure nord du terrain, la nouvelle implantation de la construction se faisant alors sur une partie du délaissé. Pour mener à bien ce projet, ce petit détail de 225 m² comptant beaucoup, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme GUY-DUBOIS

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

– **Projet de délibération 2015 DDEEES 46**

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Restructuration de l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme (14^e) - Protocole d'accord relatif aux modalités foncières et réglementaires de mise en œuvre du projet

Rapporteuse : Mme AUFFRET

Mme AUFFRET

Il s'agit d'une délibération qui porte sur un projet emblématique du 14^{ème} : l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme, îlot délimité d'un côté par l'avenue du Maine, les rues du Commandant Mouchotte, Jean Zay et Vercingétorix. Il fait actuellement l'objet d'un projet de restructuration porté par UNIBAIL-RODAMCO, propriétaire majoritaire du site. Il se présente, avec d'autres projets, comme l'un des leviers du renouvellement des formes urbaines du 14^{ème} arrondissement, tout particulièrement dans le secteur Montparnasse, qui a été secoué par les différentes interventions urbaines des années 1960 et 1970. Au-delà de la question du réaménagement de l'espace urbain, et de l'équilibre des usages, comme nous l'avons mentionné dans divers groupe de travail, dont celui sur Saint-Vincent-de-Paul, l'équilibre socio-économique des usages qui est associé, questionne tout le quartier dans un sens beaucoup plus large. Ainsi, depuis plusieurs années un comité de pilotage et plusieurs groupes de travail thématiques ont été mis en place avec l'ensemble des partenaires privés et institutionnels concernés, pour anticiper les mutations et coordonner les initiatives. Cette action est aujourd'hui coordonnée dans le cadre d'un « Atelier Montparnasse » que nous avons mis en place et qui associe l'ensemble des acteurs publics et privés concernés : la Ville de Paris, les Maires des 6^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, l'APUR, la RATP, le STIF, Gares et Connexions, UNIBAIL-RODAMCO et les représentants de la copropriété de l'EITMM. Une première séance de travail a eu lieu le 23 octobre dernier.

Pour rappel, le projet consiste en une restructuration globale du complexe s'inscrivant globalement dans la volumétrie existante. L'extension du centre commercial, qui passera de 15 800 m² à 40 600 m² de plancher environ, résultera principalement de la reconversion du premier niveau de parking. L'hôtel existant, qui offre la capacité d'accueil la plus importante de la capitale et dont les aménagements sont vieillissants, sera rénové et mis aux normes. Enfin, l'immeuble de bureau existant sera entièrement rebâti, à surface quasi constante.

Ce projet qui répond à la volonté de revalorisation de la part du promoteur a fait l'objet de discussions entre le promoteur UNIBAIL-RODAMCO et la Ville, ce qui a permis d'introduire différents éléments d'intérêt général. Nous pouvons citer un immeuble neuf qui accueillera un programme d'une soixantaine de logements sociaux (4 275 m² de plancher) et un équipement privé d'accueil de petite enfance (475 m²). La bibliothèque municipale existante « Vandamme », qui pâtit d'une implantation au premier sous-sol préjudiciable à son accessibilité et au confort des usagers, bénéficiera d'une relocalisation en bordure de la rue du Commandant Mouchotte, dans un volume de plain-pied mieux éclairé, présentant une surface égale à celle de l'équipement existant.

La reconfiguration du parc de stationnement permettra en outre de ménager au deuxième sous-sol un espace de stationnement gratuit d'au moins 1.000 m² à destination des deux-roues motorisés et comportant environ 150 emplacements, ainsi qu'un local de stationnement pour vélos.

Pour faciliter l'intégration architecturale du projet et le confort des déplacements piétons aux abords du site, un nouvel accès au parc de stationnement sera aménagé en bordure de la chaussée de l'avenue du Maine. Le schéma des aires de livraison sera retravaillé et un espace logistique urbain sera programmé. Nous sommes actuellement en discussion ; il y a eu une réunion il y a 15 jours environ avec les copropriétés avoisinantes, pour travailler sur cet espace et sur le problème de la livraison, crucial sur un tel espace de commerces.

Enfin, pour assurer une parfaite insertion du projet dans son environnement immédiat, différentes actions pourront être mises en œuvre sur les espaces publics avoisinants, après discussion dans le cadre de l'Atelier : sur l'avenue du Maine dont les traversées piétonnes doivent être améliorées pour favoriser la continuité des cheminements entre l'îlot Gaîté-Vandamme et le quartier de la rue de la Gaîté, complètement séparé par une grande avenue qui date des années 60-70. Il va falloir traverser plus aisément.

Il s'agit aujourd'hui de formaliser ces discussions et ces aller et retours entre la Ville et l'opérateur UNIBAIL. Nous souhaitons formaliser cela dans le cadre d'un protocole d'accord. Ce protocole d'accord est annexé à la déclaration que vous avez. Il reprend les engagements conjoints de la Ville et d'UNIBAIL concernant plusieurs

points :

- la modification du PLU : il va falloir intégrer les dispositions nécessaires à la restructuration de l'îlot Gaîté-Vandamme au projet du PLU modifié ;
- l'évolution de l'organisation foncière de l'ensemble immobilier : l'adoption d'une organisation en volume permettra à la fois d'exonérer les propriétaires des risques et des charges qui pèsent sur un projet de cette importance, la reconstitution de la bibliothèque municipale, la réalisation du programme de logements sociaux et de la crèche privée, la mise à disposition d'une emprise du domaine public pour la création d'un accès au parking, enfin les modalités de contribution du maître d'ouvrage à la restructuration des espaces publics avoisinants. UNIBAIL participera à la restructuration de l'espace public. Il faudra également se mettre d'accord sur le calendrier du projet ;
- la programmation commerciale : le caractère éminemment variable de la conjoncture commerciale ne permet pas d'arrêter aujourd'hui une liste détaillée d'enseignes. Pour autant, de grandes orientations ont été définies et il s'agit d'une base sur laquelle UNIBAIL souhaite d'ores et déjà déposer une demande d'exploitation commerciale auprès de la CDAC. (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Le secteur « alimentaire » sera limité à un supermarché d'une surface de vente inférieure à 2.500 m². De même, le secteur de « l'équipement de la personne » comportera un maximum de 6.500 m². La part la plus importante sera donc réservée aux secteurs « culture-loisirs » avec environ 5500 m² de surface de vente et « équipement de la maison » avec 5.700 m².

L'ensemble des orientations prises à ce jour fera l'objet d'un suivi et d'éventuels ajustements, en concertation avec la Ville, au sein d'un Comité de liaison dans lequel sera représenté le 14^{ème} arrondissement.

Je vous propose donc de passer au vote.

Mme GUY-DUBOIS

Je prends les inscriptions.

M. LESAIN

Évidemment, ce projet est très attendu : nous en avons bien besoin. N'oublions pas que ce projet figurait déjà dans le programme de Pierre CASTAGNOU pour 2008-2014. Il était donc temps de penser à la réalisation du projet.

Nous voudrions avoir plus d'informations sur certains points, par exemple la question du gymnase Mouchotte qui doit être posée en termes d'accès et de capacité. Dans votre présentation, il ne serait pas affecté par les opérations ce qui, à notre sens, est dommage. Nous avons d'autres interrogations sur le montant mobilisable pour les aménagements autour des bâtiments, que ce soit côté avenue du Maine ou côté Mouchotte. Les éléments d'UNIBAIL sont plutôt clairs ; ceux de la Ville de Paris le sont moins, à ce stade.

La question du stationnement ne nous paraît pas suffisamment traitée dans le document qui nous a été remis. L'ambition de la municipalité étant de chasser les voitures de la surface, elle a augmenté le stationnement résidentiel de façon confiscatoire au 1^{er} janvier. Pourtant, le nombre de places dans l'îlot va être réduit d'environ 20 %. Aujourd'hui, le parking n'est pas utilisé à plein, mais c'est en raison de son inadaptation. Nous espérons qu'il n'aura pas été sous-jaugé après rénovation.

Notre inquiétude porte aussi sur l'attractivité du secteur pour les entreprises : vous savez que le déménagement du siège de la SNCF est programmé, ainsi que le départ du magazine Le Point, qui se trouvait au sein de l'actuel bâtiment du centre commercial. Nous espérons que cet aspect a fait l'objet d'échanges entre UNIBAIL et la Ville de Paris, pour éviter le problème de vacance que nous rencontrons non loin de là, dans le secteur Montparnasse.

Au-delà de tous ces points qui, nous l'espérons, vont être pris en compte au fur et à mesure de l'avancée du dossier, et de l'accompagnement des riverains, sur lequel nous allons être particulièrement vigilants compte tenu de la très grande durée des travaux, nous nous réjouissons de ce projet porté par un acteur privé, donc avec un coût relativement limité pour la Ville : cela va donner un « plus » au quartier, avec un pôle d'activités et

d'accueil important.

Telle est la raison pour laquelle nous voterons en faveur de cette délibération.

M. LIEBAULT

C'est la requalification de tout un quartier qui est visée par cette délibération, afin de pallier le dysfonctionnement actuel en termes d'espace public, de flux de transit, de logements et d'équipements commerciaux.

Nous soutenons ce projet, qui a démarré il y a bien longtemps, avant les élections municipales, comme cela a été rappelé. Nous notons que le centre commercial devrait passer de 15.800 m² à 40.600 m² de plancher.

Ce qui a été précisé aussi, c'est la reconversion d'un îlot de parkings, mais la délibération précise que « *les évolutions de la conjoncture commerciale ne permettent pas de prévoir pour l'instant une liste d'enseignes détaillée, même si des orientations sont indiquées...* ».

À la lecture de l'annexe 4, qui apparaît assez classique dans la définition des enseignes prévues dans ce centre commercial, je me pose la question suivante : ne pourrions-nous pas, puisque ce courrier dit, je cite : « *les bouleversements peuvent être importants avant l'achèvement du projet, dans la définition des activités* » réfléchir à des orientations de commerce qui répondent à des critères de progrès social et écologique, comme l'équité et la solidarité dans les relations commerciales, l'autonomie et la dignité des producteurs, le respect de l'environnement, la transparence et l'engagement à faire évoluer le commerce international, c'est-à-dire, ce qui définit le commerce équitable. En effet, lorsque nous lisons que 100 m² (sur 40.600 m²) sont prévus pour l'économie solidaire et le commerce équitable, cela paraît très peu. Nous aurions pu faire de cette rénovation du centre quelque chose d'exemplaire en termes d'économie solidaire. Puisque cet aspect du dossier n'est pas encore finalisé, cela mériterait une réflexion.

Nous nous réjouissons du maintien de la surface actuelle de la bibliothèque Vandamme, qui sera déplacée et mieux située. Il est dit que ce maintien est un minimum. Il serait positif d'en profiter pour imaginer une extension de la bibliothèque-médiathèque, sachant que, sur Paris, le manque de place dans les bibliothèques est dramatique. Nous voyons, par exemple, des files d'attente impressionnantes devant la bibliothèque à Beaubourg : deux heures d'attente pour un étudiant, uniquement pour avoir un coin pour étudier. Chaque fois qu'il est possible d'étendre les surfaces des bibliothèques, cela mérite d'être fait.

Par ailleurs, il est annoncé la réalisation de 62 logements sociaux familiaux pour 4.267 m² de plancher, ce qui est une opération importante. Profitons-en, quand les financements seront définis, pour qu'ils comportent un grand nombre de PLAI et PLUS dans ce quartier, qui est en déficit de logements. Nous avons le temps d'y réfléchir puisque la livraison est prévue au minimum en 2017, au maximum en 2023.

Sur ces différents chantiers, nous sommes prêts à travailler pour améliorer encore ce projet ambitieux que nous allons voter avec joie. Merci.

M. AZIÈRE

Il s'agit de l'un des grands projets de modification urbaine du 14^{ème} arrondissement, avec celui de l'avenue du Général Leclerc, qui représente des enjeux considérables.

Je voudrais souligner deux ou trois points : le premier est celui de la continuité des cheminements entre l'îlot Gaîté-Vandamme de chaque côté de l'avenue du Maine, considérant qu'aujourd'hui, ce secteur est l'une des grandes cicatrices parisiennes d'une grande erreur d'urbanisme. Nous avons une véritable ligne de démarcation au sein de notre arrondissement qui, sur le plan de la continuité urbaine, en termes de cheminement et de circulation, est un énorme handicap. Il nous faut être très vigilants sur la façon de rattraper cette erreur.

Le deuxième point que je voudrais souligner concerne l'augmentation de la zone commerciale (nous allons gagner environ 10.000 m²) : il faudra être très vigilant sur les types de commercialité qui existeront sur la

création de ces mètres carrés supplémentaires. Je pense en particulier au commerce alimentaire, car il y a déjà là un certain nombre de mètres carrés sensiblement concernés par ces travaux.

Un autre point concerne non pas la bibliothèque à terme, mais la continuité des services de la bibliothèque, car les travaux seront longs et il ne faudrait pas qu'un outil culturel de cette nature soit pénalisé.

J'espère que nous aurons, au sein de ce Conseil Municipal, plus d'une occasion d'apporter nos appréciations sur ce projet. Merci.

M. MOURIN

Au titre de ma délégation je voudrais me réjouir de la constitution et du rôle de locomotive de ce nouvel ensemble sur le plan commercial. Il y a vraiment un effort et une recherche de complémentarité qui a été effectuée entre les commerçants environnants et les nouveaux commerces. Je me réjouis aussi de la limitation des grandes surfaces. Les commerçants pouvaient légitimement être inquiets et une limite a été fixée de manière opportune.

Il existe une réelle volonté de s'appuyer sur les élus et sur la manière dont pourront être choisis les différents commerces. Pour répondre à la question sur le commerce de l'économie solidaire, dans l'esprit de la lettre, lorsque l'on évoque les 100 m², cela concerne plutôt le secteur associatif. Rien ne nous empêche de porter un discours ambitieux : ce sont les attentes des habitants du 14^{ème} que de faire un focus sur l'économie solidaire et collaborative et pas seulement sur le secteur associatif.

Enfin, je me félicite aussi de la coordination avec les autres projets d'environnement. Je pense notamment au réaménagement intégral de la gare Montparnasse, qui présente un enjeu commercial important. La Ville est très attentive à la façon dont les deux projets vont se coordonner. Ce sont plutôt des bonnes nouvelles pour le commerce de l'arrondissement.

Mme BLAUDEL

Merci, Madame la Maire. Nous avons trois points à souligner, pour le groupe écologiste et je crois que M. MOURIN a répondu en partie à un certain nombre d'interrogations que nous avons.

Concernant la question des surfaces commerciales, telles qu'elles sont envisagées à l'heure actuelle, je rejoins en partie les propos de notre collègue Nicolas LIEBAULT sur les types de commerces, dans cette surface commerciale. Il y a quelques années, nous avons eu un important débat sur l'extension du SIMPLY, situé juste à côté, avenue du Maine. Nous nous étions posé beaucoup de questions en termes de préservation du petit commerce, car nous savons qu'un emploi en grande surface a un impact direct sur le petit commerce.

De plus, quelle est la place des entreprises à caractère social et solidaire ? Nous connaissons aujourd'hui la difficulté à avoir accès aux locaux commerciaux, en termes de loyer. Il faut y porter une attention particulière, notamment sur le fait de mieux flécher les espaces qui ne sont pas réservés uniquement aux 100 m² réservés au secteur associatif. Pourquoi ne pas aller au delà ? UNIBAIL a été également le promoteur de la tour Triangle et à la question « *Comment allez-vous commercialiser les 90.000 m² ?* », elle avait eu du mal à répondre. C'est un élément qui mérite d'être précisé pour ne pas se retrouver avec des vides à l'avenir.

La deuxième question concerne l'aménagement de l'espace public, car nous sommes dans un quartier qui mérite une réflexion bien plus globale, avec Montparnasse, l'avenue du Maine et les passages piétons, très compliqués : tout cela doit faire l'objet d'une réflexion plus globale.

Enfin, nous avons une interrogation sur la dimension environnementale du projet, puisque les objectifs du Plan Climat sont cités dans le cadre de cette opération. Peut-être pourrions-nous envisager d'aller plus loin et d'engager une réflexion sur la possibilité d'une production d'énergie sur le site ?

Le groupe écologiste votera cette délibération.

Mme POLSKI

Cyril MOURIN nous a beaucoup parlé du travail entamé en coordination avec le projet. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à UNIBAIL-RODAMCO de mettre en place le fameux Comité de liaison pour travailler à une complémentarité. Il n'existait pas de concurrence entre les trois projets prévus. L'idée était que cela ne soit pas un projet qui nuise au commerce de proximité mais un projet qui tire le secteur vers le haut. C'est la raison pour laquelle le protocole prévoit des actions d'animation du tissu commercial local, en associant les commerces du secteur pour travailler avec eux, comme cela s'est déjà fait à Beaugrenelle dans le 15^{ème}, et pour que chacun puisse tirer profit de cet ensemble là.

Sur la question des installations commerciales, je voudrais dire qu'effectivement, à ce stade, les propositions ne sont pas stabilisées.

Sur la question du supermarché, même s'il s'agit de surfaces qui restent convenables, nous exercerons aussi une vraie vigilance. Il ne s'agit pas d'avoir des hypermarchés qui se développent dans le secteur. Nous travaillons de près sur le sujet et la mairie du 14^{ème} sera dans la boucle.

Nous ferons une demande concernant les préoccupations que vous avez évoquées : nous serons dans un dialogue avec UNIBAIL-RODAMCO pour aboutir à des choses utiles, sachant que globalement, il existe un travail de requalification très attendu.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis très heureuse également que ce projet voit le jour.

Nous avons le souhait d'une concertation plus importante avec les habitants de la rue Mouchotte, qui s'inquiètent de la prolifération d'immeubles. Je voudrais vous demander d'être attentifs et d'approfondir la concertation avec eux.

Tel est le sens de mon abstention sur ce projet, qui reste imprécis sur certains points, au-delà du fait que je regrette que ne soient pas du tout évoqués des espaces verts, des arbres, et autres.

S'agissant de la bibliothèque, cela est très bien.

Mme GUY-DUBOIS

Je vais laisser Mme AUFFRET répondre rapidement avant de procéder au vote.

Mme AUFFRET

Il n'y a pas vraiment de questions, sauf celle de M. LESAIN : des éléments seront apportés au fur et à mesure du développement du projet.

Concernant la partie des espaces publics, nous sommes très attentifs. En effet, cela a un écho sur la rénovation de la gare Montparnasse, sur la rénovation de la tour, du boulevard Edgar Quinet. Sur ce quartier Montparnasse, une rénovation globale sera déployée. Nous avons intérêt à préparer très en avant la question de la coordination de l'intervention sur l'espace public.

Tout sera soumis à concertation : concertation Mouchotte, concertation Avenue du Maine, concertation Vercingétorix... Rien n'est terminé sur ce plan et de nombreuses questions ont été posées. Sur la partie Mouchotte, conservons-nous la contre-allée ? Ne serait-ce pas le moment de rénover la circulation des cars ? La question de l'espace public sera centrale et réfléchie. La coordination s'inscrira dans un cadre de financement qui est celui du projet PUP (Projet urbain Partenarial), projet qui est en train d'être écrit avec nos partenaires, pour dire non seulement à hauteur de combien chacun participe mais comment chacun conçoit l'espace public, comment rentrer à l'intérieur des îlots, comment circuler etc. La question de la trémie - l'espèce de petit tunnel qui passe avenue du Maine - sera centrale : allons-nous en diminuer la pente ?

Il faut trouver tous les moyens possibles pour que l'espace public serve, d'un point de vue commercial pour rentrer dans ces commerces, que ce soit un apport plus général pour le quartier et pas seulement pour les gens qui font du *shopping*. La question de l'espace public sera vraiment centrale. Nous sommes en contact avec

différentes copropriétés mais nous sommes toujours à l'écoute d'autres interlocuteurs, qui peuvent nous solliciter et me solliciter directement par mail. Nous allons régulièrement sur le terrain.

Cela se déroulera sur les trois ou quatre prochaines années. Des gens, chez UNIBAIL, commencent d'ailleurs à trouver le temps long car c'est un projet sur lequel on travaille depuis huit ans, un projet très lourd à porter : la gestation a été longue mais nous sommes sur le point d'accoucher.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous indique que Mme POURTAUD a donné pouvoir à M. ANTONELLI.
Nous passons au vote.

– Projet de délibération 2015 DU 44

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :	1 (Mme MCCG)	dont		pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DAC 112

Apposition d'une plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire (COMAC) 8, avenue René Coty (14e).

Rapporteur : M. SANCHES-RUIVO

M. SANCHES-RUIVO

Je voudrais faire le lien avec les commémorations du 70^{ème} anniversaire de la libération des camps. Nous avons fait hier un voyage très émouvant à Auschwitz avec certains de mes collègues ici présents, au moment où s'ouvre l'exposition à l'Hôtel de Ville sur la libération des camps. Avant de remettre demain la médaille de la Ville de Paris aux survivants de la Shoah, je voulais faire le lien avec ces trois délibérations que je vous propose d'adopter.

Je vais commencer par le COMAC, le Comité d'Action Militaire créé en février 1944, pour diriger des FFI. Le COMAC a réuni en son sein trois personnes dont les noms sont connus : Pierre VILLON, Maurice KRIEGEL-VALRIMONT et Jean de VOGÛE alias VAILLANT. Le lien avec notre arrondissement se fait surtout après le déclenchement de l'Insurrection du 10 août 1944.

La réunion du 21 août est importante car un certain nombre de personnes reprendront les combats après cette date. C'est cela que nous voulons honorer, en proposant d'apposer une plaque au 8, avenue René Coty, avec ce texte :

« En ce lieu a siégé le 21 août 1944 le Comité d'Action Militaire (COMAC) du Conseil National de la Résistance, organisme de direction et de commandement des Forces Françaises de l'Intérieur. Pierre VILLON, Maurice KRIEGEL-VALRIMONT et Jean DE VOGÛE dit VAILLANT, ses chefs, ont décidé et ont déclenché l'insurrection parisienne. »

Je vous propose d'adopter ce premier texte.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Les membres du COMAC qui n'étaient pas communistes avaient néanmoins une identité politique. Je suggère de la préciser pour chacun, ou de considérer que ce n'est pas pertinent, les deux solutions valant équitablement.

M. LIEBAULT

Je voudrais saluer l'apposition d'une plaque en hommage au Comité d'Action Militaire. Nous y sommes sensibles, nous, groupe communiste, car à partir du printemps 1944, en dehors de VAILLANT, dont nous saluons aussi la mémoire, les deux autres membres du COMAC, Maurice KRIEGEL-VALRIMONT et Pierre VILLON, étaient communistes. Ce n'est pas dans la délibération, mais ces deux militants du PCF étaient chacun à leur manière des chevilles ouvrières du programme social du CNR. Maurice KRIEGEL-VALRIMONT est l'un des rouages essentiels de l'application du CNR, notamment pour la fondation de la Sécurité Sociale aux côtés de Pierre LAURENT, Ambroise CROIZAT ou encore Henri LANO. Quant à Pierre VILLON, qui est moins connu, il a été l'un des principaux rédacteurs du programme social du CNR. Il est important de le préciser car ce n'est pas dans la délibération. Tous les deux ont siégé comme députés communistes à l'Assemblée Nationale par la suite, l'un en Meurthe et Moselle, l'autre dans l'Allier. À une époque où les principes de solidarité sont de plus en plus écornés, cette dimension progressiste méritait d'être rappelée.

Nous voterons, bien entendu, cette délibération et serons présents à l'apposition de cette plaque.

J'en profite, pour ne pas avoir à intervenir à nouveau, pour préciser que nous nous réjouissons de même de la plaque apposée en l'hommage de Joseph EPSTEIN, autre résistant communiste, d'origine polonaise, membre des FTP-MOI, dont le nom fut tristement apposé sur la fiche rouge et qui fut fusillé avec ses camarades le 11 avril 1944.

M. SANCHES-RUIVO

Je comprends votre remarque, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, mais je n'ai pas été aussi choqué que vous. La plaque semble équilibrée. Aussi je propose que nous maintenions ce texte.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous signale que M. MERCIER a donné pouvoir à Mme TONOLLI.

Je vous propose de passer au vote.

Projet de délibération 2015 DAC 112

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	30	dont	5	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir

– Projet de délibération 2015 DAC 113

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Joseph EPSTEIN 29 rue Hippolyte Maindron (14^e).

Rapporteur : M. SANCHES-RUIVO

M. SANCHES-RUIVO

Nous allons continuer avec Joseph EPSTEIN, résistant dès son plus jeune âge, d'abord en Pologne, au sein du parti communiste polonais. C'est après 1931 qu'il s'exile en France, puis qu'il participe au sein des brigades internationales à la lutte en Espagne, puis s'engage dans la Légion étrangère. Il sera emprisonné, s'évadera et rejoindra les Franc-Tireurs et Partisans (FTP), notamment dans cette principale structure de sabotage et de destruction. C'est là qu'il va prendre le nom de Colonel Gilles. Il prend la direction de l'ensemble des FTP à Paris et en région parisienne à travers les célèbres FTP-MOI. Il sera dénoncé, arrêté, torturé et fusillé le 11 avril 1944.

Il a vécu au 29, rue Hippolyte Maindron et c'est avec ce devoir de mémoire que je vous propose d'approuver ces lignes sur la plaque :

« Ici habitait Joseph EPSTEIN, « Colonel GILLES » né en Pologne en 1911, avocat, résistant communiste, commandant militaire des FTP de la région parisienne, arrêté le 16 novembre 1943 avec Missak MANOUCHIAN. Affreusement torturé, il est fusillé par les nazis au Mont Valérien le 11 avril 1944 »

Il reste à obtenir l'autorisation du propriétaire : il s'agit de la dernière réserve.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Cette plaque est une très bonne initiative et nous espérons que le propriétaire en sera d'accord. Je m'interroge sur le texte. Pour le groupe MANOUCHIAN, une plaque a été apposée, qui portait sensiblement le même texte. Cela avait été fait du temps de Pierre CASTAGNOU :

« Ici habitait Missak MANOUCHIAN, responsable militaire de la région parisienne des franc tireurs et partisans, arrêté le 16 novembre 1943, fusillé le 21 février 1944 au Mont Valérien avec 21 camarades de son groupe par les nazis, mort pour la France et la Liberté. »

Toutes les plaques du groupe MANOUCHIAN finissent par ces mots et ont été rédigées sur le même format. Il serait opportun d'avoir une rédaction qui reprenne les mêmes termes.

Je m'interroge également sur le terme « affreusement ». Joseph EPSTEIN a été très longuement torturé, il s'agit d'une particularité. Mais toute torture est affreuse et je ne sais pas si ce terme est pertinent. Quelqu'un qui passe devant la plaque, sans connaître l'histoire, peut se demander pourquoi « affreusement ». Lorsque l'on connaît l'histoire, cela est entièrement justifié, mais quand on lit seulement la plaque, je ne sais pas si cela est pertinent.

M. SANCHES-RUIVO

J'entends bien : Joseph EPSTEIN n'est pas lié autant que cela à ce groupe MANOUCHIAN. Cela explique sans doute pourquoi la rédaction est différente.

Je me demande s'il n'est pas un peu tard pour apporter cette modification. Il est dommage, c'est vrai, que le terme « Mort pour la France » n'ait pas été inscrit. Je ne sais pas si quelque chose peut être changé : je vais me renseigner.

Concernant le terme « affreusement », je dirais que les textes sont travaillés avec l'ensemble des personnes liées aux mouvements de la Résistance. Aussi, je pense que ce terme n'a pas gêné.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Comprenez-moi bien. Nous, nous connaissons l'histoire, comme ceux qui ont rédigé les termes de la plaque. Il existe une particularité qui justifie ces termes. Mais je me mets à la place de quelqu'un qui passe dans la rue et ne connaît pas l'histoire.

M. SANCHES-RUIVO

Je voudrais ajouter qu'il a été torturé pendant trois mois, mais il me semble difficile de mentionner une durée concernant cette torture. Ceci dit, je vais poser la question et je vous ferai savoir si un élément peut être changé.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Cela me gênerait moins qu'il y ait écrit « torturé pendant des mois » : il s'agit peut-être d'une question de sensibilité personnelle.

Mme GUY-DUBOIS

Vos questions sont pertinentes et je vous propose d'en discuter ensemble.

Je vous propose de voter.

– Projet de délibération 2015 DAC 113

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	30	dont	5	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir

– Projet de délibération 2015 DAC 114

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rémy DUMONCEL 17 rue Rémy Dumoncel (14^e)

Rapporteur : M. SANCHES-RUIVO

M. SANCHES-RUIVO

Cette troisième délibération concerne Rémy DUMONCEL. A ce stade, il manque encore l'accord du propriétaire. Nous ferons quand même une cérémonie le 15 mars, même si la plaque a très peu de chance d'être prête. Voici le texte que je vous propose :

« Ici Rémy DUMONCEL (1888-1945) directeur littéraire aux Éditions Tallandier. Juste parmi les Nations, membre du réseau « VÉLITE-THERMOPYLES », résiste à l'occupant, meurt au camp de NEUENGAMME le 15 mars 1945 »

M. LESAIN

Comme vous le savez, c'est notre groupe qui est à l'origine du vœu qui a entraîné cette délibération. Nous nous réjouissons que cela se soit concrétisé. Nous ne souhaitons pas du tout tomber dans une polémique inutile mais nous avons quand même été étonnés de découvrir dans un petit livret distribué aux habitants dans leur boîte aux lettres que la date de la cérémonie était fixée au 15 mars, ce que nous recommandions dans notre vœu.

Cependant, nous sommes rentrés en contact avec la famille de Rémy DUMONCEL et nous avons été surpris de découvrir qu'elle n'avait pas été contactée par la Mairie de Paris, que ce soit pour le texte de la plaque ou pour la date de la cérémonie. Manifestement, un dysfonctionnement est survenu au sein de la Ville mais je vous rassure, cela ne les empêche pas de se réjouir qu'un hommage soit bientôt rendu à leur grand-père et arrière grand-père.

Toutefois, en termes de méthode, des améliorations restent à apporter.

M. SANCHES-RUIVO

Merci pour la méthode. J'ai procédé à des vérifications et ce que vous dites me surprend car les informations que j'ai dites que la famille a été contactée. Nous allons effectivement éviter d'entrer dans des polémiques : le 15 mars, nous y serons tous.

Mme GUY-DUBOIS

Je pense que la date du 15 mars a été choisie sur votre proposition.

M. LESAIN

Effectivement, telle était la proposition initiale. Je vais échanger avec M. SANCHES-RUIVO pour savoir quelle personne de la famille a été contactée.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de voter.

M. SANCHES-RUIVO

Je voulais être complet : les commissions décident de tout ce qui concerne les appositions de plaques et les cérémonies. Une se tiendra au mois de février et, comme notre assemblée avait porté des vœux concernant notamment Lionel ASSQUAD et Denise LEPELIER, ils seront proposés à cette commission du 5 février. Je vous donnerai les informations dès que j'en disposerai.

– Projet de délibération 2015 DAC 114

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	30	dont	5	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir

– Projet de délibération 2015 DAJ 1

Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris

Rapporteur : M. GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Selon le célèbre adage, nul n'est censé ignorer la loi mais, avec plus de 8.000 lois et 110.000 décrets, il est parfois difficile de s'y retrouver. La loi du 18 juillet 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits prévoit un accès au droit pour tous. C'est le droit pour toute personne, dans le cadre de toute procédure contentieuse, de connaître ses droits et ses obligations et d'être informé sur les moyens de les faire valoir ou de les exécuter. Dans ce cadre là, il existe à Paris plusieurs dispositifs : la Maison de la Justice et du Droit, les Points d'Accès au Droit, les Relais d'Accès au Droit, les consultations gratuites d'avocats du Barreau de Paris, les opérations « probono » du Barreau, Paris solidarité, avec un bus qui circule plusieurs fois dans la semaine aux portes de Paris, ou Avocats dans la Cité qui se tient la première semaine d'octobre sur le parvis de la Mairie de Paris.

La délibération que nous portons ce soir permet aux Parisiens et Parisiennes de bénéficier de conseils d'avocats du Barreau de Paris, sur tout domaine juridique, afin d'appréhender au mieux les démarches à suivre en vue de l'examen de leur situation. En ce qui concerne plus spécifiquement notre arrondissement, il existe des permanences le lundi et le jeudi (un avocat reçoit sur rendez-vous le lundi, soit 9 rendez-vous, et deux le jeudi, soit 18 rendez-vous). Nous avons la chance de disposer d'une Maison de la Justice et du Droit qui se situe rue 6 rue Bardinnet, ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, avec 12 permanences thématiques mensuelles. En 2014, 771 personnes ont été reçues pour près de 150 permanences.

Dernier dispositif dans le 14^{ème}, le bus des avocats, avec trois avocats, qui stationne le mercredi de 17h à 20h.

Je vous propose de voter cette délibération.

Je vous précise que la reconduction permet de poursuivre cette opération avec le Barreau de Paris, au service des Parisiens et des Parisiennes. Je vous remercie.

Mme DAUCHEZ

Je ne peux que me réjouir de la reconduction de cette subvention qui permettra aux habitants du 14^{ème} de trouver leur chemin parmi ces textes de loi qui ne font que se complexifier. Je m'interroge néanmoins sur les horaires de l'accueil de l'avenue du Maine, qui organise les rendez-vous. J'ai cru comprendre qu'en ce moment, l'accueil se faisait sur des horaires exceptionnels qui ne facilitent pas cet accès au droit.

Est-il possible d'y remédier rapidement ?

Mme POLSKI

Je ne répondrai pas à la question de l'accès à la mairie du 14^{ème}. Je voudrais saluer l'action menée par les avocats du Barreau de Paris : cette action « probono » a déjà été effectuée et nous avons remis en mairie des trophées de « probono ». L'idée est de continuer à soutenir leurs initiatives, en particulier celle d'« Avocats dans la Cité », qui est une action très intéressante que le Barreau de Paris veut amplifier.

L'idée est que le droit soit accessible pour tous et par tous, et connu le plus possible dans tous nos quartiers. Nous continuerons à soutenir cette initiative de qualité. Un accueil avec des consultations gratuites est organisé sur le parvis de l'Hôtel de Ville et cela fonctionne de mieux en mieux : il faut saluer l'action du Barreau de Paris.

M. GRUNENWALD

À ma connaissance, il n'existe aucun changement concernant les horaires d'accueil de la mairie du 14^{ème}.

Mme DAUCHEZ

Excusez-moi, mais je crois qu'il est indiqué : 16h30 fermeture exceptionnelle.

Mme GUY-DUBOIS

Je propose de me renseigner et de revenir vers vous au prochain conseil.
Je dois vous dire que M. SANCHES-RUIVO a donné pouvoir à Mme BERTRAND.

Nous passons au vote.

Projet de délibération 2015 DAJ 1

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	6	pouvoirs
Pour :	30	dont	6	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir

– Projet de délibération 2015 DFPE 315

Subvention (912.919 euros) et conventions avec l'association ENVOLUDIA pour sa structure multi accueil Bambini (14e).

Rapporteur : Mme GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

L'association ENVOLUDIA exploite à Paris trois haltes garderies qui totalisent un parc de 65 places subventionnées par la ville de Paris, 20 à 30 % de ces places étant réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

L'association souhaite développer son activité par la prise en gestion, à compter de l'année 2015, d'une nouvelle structure multi accueil située 20, rue Giordano Bruno, sur le site hospitalier Notre Dame du Bon Secours. La capacité d'accueil s'établit à 64 places, dont 13 places sont destinées à des enfants âgés de 3 mois à 4 ans, notamment infirmes moteurs cérébraux ou polyhandicapés.

Cet établissement dispose d'une surface utile de 950 m² et d'un jardin privatif de 440 m².

Afin de financer les dépenses relatives à l'achat du mobilier, des jouets, l'association sollicite auprès de la Ville de Paris l'obtention d'une subvention d'équipement. Elle a demandé à bénéficier d'un soutien financier pour lui permette d'assurer le fonctionnement de la structure au titre de l'année 2015, année d'ouverture.

Compte tenu de l'intérêt local que cet établissement d'accueil de la petite enfance représente pour les familles parisiennes et du 14^{ème}, il est proposé de signer une convention d'une durée de deux ans, qui fixe : la subvention municipale de fonctionnement soit 754.472 euros, l'engagement de l'association à optimiser, un taux d'occupation qui est fixé à 64 %, et demande à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs.

Les conventions fixent les modalités d'attribution : une subvention d'équipement de l'ordre de 158 447 euros et une subvention de fonctionnement de l'ordre de 754.472 euros.

Dans cette structure, le taux d'encadrement est plus important car il comporte 13 berceaux pour des enfants en situation de handicap. Il est également demandé une qualification plus importante de ses encadrants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Mme MERCHADOU

Même si le groupe UDI-MODEM s'interroge sur le coût très élevé pour la collectivité de cette nouvelle structure, soit 213 000 euros, l'objectif visé, l'accueil d'enfants handicapés, ne peut qu'être soutenu. Je salue la présentation du dossier qui apporte tous les éléments relatifs à ce projet.

J'ai bien noté l'article 16 : « *Le versement de la subvention l'année suivante sera soumis au respect par l'association des critères d'évaluations.* » Dans la continuité de l'amélioration de la présentation des dossiers de demande de subventions, il serait apprécié qu'une grille de critérisation nous soit soumise pour ce dossier, comme pour d'autres demandes de subventions.

Mme GUY-DUBOIS

C'est noté. Y a -t-il d'autres prises de parole ?

Je vous propose de passer au vote.

Projet de délibération 2015 DFPE 315

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	6	pouvoirs
Pour :	30	dont	6	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir

– **Projet de délibération 2015 DFPE 316**

Subvention (253.273 euros) et convention avec l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour sa crèche collective « Le 14ème Ours » (14^e).

Rapporteur : Mme GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

ABC PUERICULTURE est une association qui exploite à Paris 18 établissements d'accueil de la petite enfance qui totalisent un parc de 666 places d'accueil subventionnées. Elle poursuit également des actions de garde à domicile et de formation des auxiliaires de puériculture.

Aujourd'hui, le Conseil d'Administration de l'association a approuvé le principe d'une restructuration partielle de la crèche « Le 14ème Ours » située 23, rue Jonquoy à Paris 14^{ème}. Ce projet est rendu possible par le transfert du siège administratif de l'association, abrité jusqu'en 2013 dans des locaux attenants à la crèche. La libération de cet espace facilite l'agrandissement de la structure d'accueil de la petite enfance. L'opération projetée consiste donc à réaménager cet établissement, en vue de supprimer des salles de bureaux au profit de la création de 10 places d'accueil. À l'issue du programme de travaux, la capacité d'accueil de la crèche sera ainsi portée de 62 à 72 places réparties en quatre sections d'enfants, âgés de 3 mois à 3 ans. Cette nouvelle crèche de 72 places devrait être disponible au mois de septembre.

Le coût global de l'opération est de 833.695 euros. Le soutien de la Caisse d'allocations familiales à ce projet s'élève à 530.400 euros et la contribution de l'association s'établit à 50.022 euros. Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention municipale à 253.273 euros. Cette aide représente 30,38 % de l'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

– **Projet de délibération 2015 DFPE 316**

DELIBERE

– **Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

– Votants :	30	dont	6	pouvoirs
– Pour :	30	dont	6	pouvoirs

Nous en avons fini avec les délibérations. Je vous propose de passer aux questions orales posées à la Maire d'arrondissement.

Questions orales à la Maire d'arrondissement

- Q14 2015 01

Question posée par M. Stéphane FERTIER, conseiller d'arrondissement et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relative à l'organisation du repas annuel des seniors les 12 et 13 janvier 2015

M. FERTIER

Cette question a trait au repas annuel des seniors ayant eu lieu les 12 et 13 janvier derniers. Pour la première fois, il a été organisé au restaurant de la Coupole, alors qu'il avait lieu auparavant au pavillon Dauphine.

Nous voudrions connaître le nombre d'invités en 2015 et son évolution par rapport aux années précédentes, ainsi que le budget global consacré à cet événement et son évolution, dans la mesure où les frais de transport par car des personnes invitées ont pu être économisés.

Nous voudrions savoir si des personnes répondant aux critères d'invitation n'ont malheureusement pas pu en bénéficier, et ce qu'entend faire la Maire du 14^{ème} arrondissement pour y remédier dans les années à venir.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous remercie de cette question : nous étions ensemble à la Coupole pour accueillir nos invités.

Le nombre d'invités n'a pas changé : 1.600 courriers ont été envoyés sur la base du fichier CASA et des inscriptions spontanées ont été enregistrées, suite à l'envoi de la lettre Info-Seniors. Le nombre de places réservées aux seniors est identiques aux années précédentes. La proximité du restaurant nous a permis d'économiser le transport. Il était bien d'accueillir nos aînés dans un lieu mythique du 14^{ème} arrondissement, dont la plupart n'avaient jamais eu l'opportunité de pousser la porte.

Je peux vous donner les chiffres suivants :

- En 2013 : 770 seniors invités plus 35 personnes accompagnantes : 805 personnes au total et 767 repas servis ;
- En 2014 : 805 personnes avec un total de 780 repas servis ;
- En 2015 : 770 repas prévus et 10 accompagnants, nous avons servi 763 repas.

Le budget était sensiblement inférieur aux années précédentes du fait de l'économie sur le car et du nombre moins important d'accompagnants :

- 2014 : 47.305, 95 euros
- 2015 : 46.875 euros

L'ensemble des seniors ayant souhaité être invité l'ont été. 33 personnes se trouvaient sur la liste d'attente et toutes ont été contactées : nous avons pu leur donner une place en raison de désistements.

Je vous remercie.

- Q14 2015 02

Question posée par M. Bertrand LESAIN, Conseiller du 14^e arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparenté relative à l'étude urbanistique réalisée concernant le réaménagement de l'avenue du Général Leclerc

M. LESAIN

Cette question est relative à l'étude urbanistique réalisée pour le réaménagement de l'avenue du Général Leclerc. Je vous en propose la lecture :

«La Ville de Paris a mandaté un groupement d'urbanistes et de bureaux d'études afin de réaliser des propositions de réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.

D'après nos informations, cette étude aurait été achevée dès l'automne 2013. Pourtant, aucune communication n'en a été faite depuis lors auprès du Conseil d'arrondissement.

En novembre 2014, après les demandes répétées des responsables des Conseils de quartier Mouton-Duvernet et Jean Moulin-Porte d'Orléans, il leur a été finalement communiqué certains éléments tirés de cette étude.

Toutefois, ces éléments transmis ne sont que parcellaires et manifestement incomplets. À ce stade, et sur la seule foi des parties transmises, leur lecture pourrait même conduire à s'interroger sur le sérieux du travail mené par le groupement d'entreprises en charge.

C'est pourquoi nous demandons à la maire du 14^{ème} arrondissement de bien vouloir :

- *leur rappeler les conditions, notamment financières, dans lesquelles cette étude a été réalisée ;*
- *transmettre ce document dans son intégralité aux élus du Conseil d'arrondissement ainsi qu'aux responsables des Conseils de quartier qui en ont exprimé la demande ;*

Ils lui demandent également de confirmer que le réaménagement de la place Denfert-Rochereau et de la Porte d'Orléans, parties intégrantes de l'axe Général Leclerc et dont la réalisation figure en toutes lettres dans le programme sur lequel elle s'est engagée en mars 2014 devant les habitants du 14^{ème} arrondissement, sera achevé au cours de ce mandat 2014-2020. »

Merci.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous remercie.

Début 2012, une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été désignée pour étudier les hypothèses d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc, de la place Denfert-Rochereau à la porte d'Orléans. Le marché a été formalisé au prix forfaitaire de 129.100 euros.

Cette étude, à laquelle les conseils de quartier, et l'association DRAPO (association pour l'aménagement de la piste Denfert Rochereau, avenue du Général Leclerc, Porte d'Orléans) ont participé dans sa phase de diagnostic, n'avait jamais fait l'objet d'une institution publique, et ce malgré l'insistance de la mairie du 14^e, comme peuvent en attester les échanges de courriers entre M. CHERKI, adjoint à la maire du 14^{ème}, et le secrétaire général de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, nous ne disposons que des synthèses des scénarios d'aménagement que nous avons remis au conseil de quartier à l'occasion d'une réunion de travail qui s'est tenue en décembre à la mairie du 14^{ème}. Sachez qu'une demande a été adressée à la Ville afin qu'une étude complète et finalisée nous soit transmise rapidement. Par ailleurs, Mme Carine PETIT a demandé aux services de travailler aux premiers aménagements de l'avenue du Général Leclerc, en répondant aux objectifs suivants :

1. Lutter contre la pollution et le bruit ;
2. Sécuriser les traversées piétonnes et valoriser les accroches transversales. Je précise :
 - Sur la petite gare de Montrouge : faire le lien avec le nouvel équipement culturel, la sortie du métro et la transversale formée par la petite ceinture ;
 - Sur la place Victor et Hélène Basch : simplifier les traversées piétonnes et valoriser l'église ;
 - Sur la rue Daguerre : accompagner la rénovation de la rue piétonne et donner le ton de l'aménagement futur de la place Denfert-Rochereau ;

3. Améliorer l'éclairage qui est aujourd'hui très défaillant.

Cette 1^{ère} tranche de rénovation sera réalisée dans la mandature. De plus nous vous confirmons que la programmation du réaménagement de la place Denfert-Rochereau sera finalisée en concertation avec les riverains au cours de notre mandature.

M. LESAIN

J'ai un droit de réponse de 5 minutes qui figure dans le règlement intérieur.

Mme GUY-DUBOIS

Vous me saurez gré de le découvrir.

M. LESAIN

Vous l'avez voté il y a trois mois.

Si j'ai bien compris la formulation de votre phrase, le réaménagement de la place Denfert-Rochereau est compris dans cette mandature. Cela veut dire, et un « oui » suffira, que vous n'êtes pas en possession de l'intégralité de l'étude que vous avez remise aux membres de l'association et responsables des conseils de quartiers.

Je m'interroge sur les intentions de la Ville de Paris à ne pas vous fournir à vous, mairie d'arrondissement l'intégralité d'un contenu qui vous concerne au premier chef.

Je vous incite à mettre en œuvre toutes les démarches possibles pour que l'on vous informe correctement, vous, majorité du 14^{ème} arrondissement : j'espère que l'Hôtel de Ville ne fait pas de rétention d'information.

Mme GUY-DUBOIS

La programmation de la place Denfert-Rochereau aura bien lieu au cours de la mandature : nous avons demandé l'étude et nous faisons tout pour l'obtenir.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous vous soutenons fortement.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de passer à la question suivante.

- Q14 2015 03

Question posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris, relative à l'exploitation de l'hôtel situé au 49, rue Raymond-Losserand

Mme MERCHADOU

L'exploitation de l'hôtel situé au 49, rue Raymond-Losserand connaît des vicissitudes depuis plusieurs années.

Il semblerait que cet établissement, qui appartient à une personne privée, soit désormais vendu et que sa fermeture soit imminente.

Le propriétaire, qui habite encore dans les lieux, a demandé à bénéficier, selon la procédure d'urgence, d'une résidence-appartement gérée par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Satisfaction lui a été donnée en décembre dernier, sur intervention expresse de la Mairie de Paris.

Je rappelle les termes de l'article 5 du règlement intérieur de la Commission d'entrée en Résidence (CER) :

« L'examen des dossiers se fait sur la base des critères de sélection comprenant le niveau de ressources, l'urgence sociale, l'adéquation du logement actuel à l'avance en âge ainsi que des critères tenant compte des spécificités de la population âgée (isolement ou cohabitation difficile, besoin d'un accompagnement)... »

Éric AZIERE et moi-même demandons à Madame la Maire de bien vouloir nous préciser :

- les éléments objectifs qui ont conduit le CSAVP à proposer cette candidature en urgence (âge, absence de ressources, isolement...);
- s'il est admis que des propriétaires d'appartements ou de biens, en France ou à l'étranger, puissent bénéficier de résidences-appartements du CSAVP ;
- si, dans le cas précis, une clause au contrat de location est prévue, visant, après réalisation effective de la vente, à libérer l'appartement qui pourrait dès lors être mis à disposition d'une personne âgée remplissant les conditions objectives de l'article 5 susmentionné.

Mme GUY-DUBOIS

Je pense qu'il existe une confusion. Le propriétaire de l'immeuble est la Ville de Paris, qui a acquis cet immeuble en 2007, par voie de préemption en vue de la rénovation d'un foyer d'hébergement pour personnes en situation de handicap. Avant 2007, cet immeuble appartenait à un particulier. Il a été acheté au prix de la déclaration d'intention d'aliéner en valeur occupée car il était loué au gestionnaire de l'hôtel.

Une procédure d'éviction commerciale a ensuite été engagée à l'encontre du titulaire du bail commercial à usage d'hôtel : le monsieur dont vous parlez n'était pas propriétaire des lieux.

La Ville a obtenu, par jugement du 26 mai 2014, l'expulsion des occupants, laquelle a été signifiée par huissier le 28 juin. Les occupants étaient le propriétaire du fond de commerce (et non des murs) et le gérant.

La Ville, propriétaire des murs, s'étant acquittée de toutes ses obligations au regard de la procédure d'éviction commerciale, et l'immeuble pouvant être mobilisé dans le cadre du plan grand froid, a décidé d'obtenir la libération des lieux en lançant une procédure d'expulsion.

Au vu du calendrier du plan grand froid, l'urgence du relogement de ces deux personnes était effective. Au vu de la situation sociale du gérant, qui vivait dans un certain dénuement, nous avons demandé que des solutions de relogement soient proposées. Au vu de son âge, un hébergement en résidence du CASVP a été privilégié. La procédure normale de passage en commission, tel que le prévoit le règlement intérieur, a été respectée. En ce qui concerne le propriétaire du fond de commerce, qui répondait aussi aux conditions de ressources de logement social, il a reçu trois propositions de logement dans le parc social, qu'il n'a pas acceptées. Il se loge par ses propres moyens.

Mme MERCHADOU

Il nous a été dit en décembre que le propriétaire du fonds de commerce n'avait pas été expulsé, et que cette personne rendrait l'appartement lorsqu'il aurait perçu l'argent du fond.

Mme GUY-DUBOIS

Nous avons beaucoup de questions : je laisse la parole à M. AZIERE.

- Q14 2015 04

Question posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris, relative à l'usage de la parcelle au 130, rue du Château.

M. AZIERE

Le bâtiment situé au 130, rue du Château, propriété privée, est une adresse bien connue pour ses désordres divers et variés depuis 2004 : péril, démolition, années de procédures judiciaires et maintenant insalubrité, infractions répétées au Code de la route lors de livraisons quotidiennes et dégradations sur la façade des immeubles des 131 et 133 de la même rue.

Cela n'évolue pas et nous vous demandons :

- de résoudre à très court terme le problème d'insalubrité sur la parcelle (dépôts en tous genre) dont l'accès demeure constamment ouvert, alors qu'un portail a été installé ;
- d'engager une véritable concertation avec le propriétaire et les riverains pour que les livraisons soient effectuées dans le respect du Code de la route ;
- de porter à leur connaissance la teneur du rapport d'inspection diligenté par la Préfecture suite à une plainte des riverains du 132, dont les caves sont inondées, l'absence d'étanchéité des parcelles incriminées fragilisant les immeubles alentours ;
- de leur faire connaître, toujours dans un souci de transparence, la teneur du projet qui serait actuellement à l'étude et qui pourrait permettre de tourner la page de ces désagréments décennaux.

Mme GUY-DUBOIS

Voici des éléments de réponse.

L'ensemble immobilier du 130, rue du Château est connu pour des désordres structurels depuis 2004. Il est répertorié parmi les 1.036 immeubles parisiens insalubres et clairement repéré comme priorité d'action municipale parisienne. Sa démolition a été effectuée suite à un arrêté de la Préfecture et a mis fin à plusieurs années de procédures judiciaires.

Les travaux conjurant le péril ayant été réalisés, l'arrêté de péril du 28 février 2012 a été abrogé le 16 octobre 2013 par la Préfecture. Aujourd'hui, et suite aux travaux de démolition, les riverains ont saisi Madame la Maire et l'ont informée de problèmes préoccupants, d'ordre public :

1. L'apparition de dégradations dans les sous-sols des copropriétés voisines, c'est-à-dire le 128 et le 132 rue du Château, dues à une mauvaise étanchéité du sol ;
2. Un problème d'insalubrité de la parcelle, c'est-à-dire des dépôts en tous genres, en raison d'un accès constamment ouvert, malgré les demandes de la Mairie de sécurisation ;
3. Des infractions répétées au code de la route dans le cadre de l'approvisionnement du magasin FRANPRIX situé au 53 rue Losserand, depuis la parcelle du 130 rue du Château, occasionnant des dégradations sur les façades des immeubles des 131 et 133.

Carine PETIT s'est rendue sur le site le 10 octobre dernier en présence des riverains. Ces trois points ont fait l'objet d'une intervention de sa part auprès de la Préfecture de police, par un courrier en date du 22 octobre dernier. Une visite contradictoire s'est tenue le 10 décembre, en présence d'un architecte de sécurité de la Préfecture, qui a conclu que les désordres n'étaient pas constitutifs d'une situation de péril. Une réponse écrite et complète a été demandée à la Préfecture et devrait parvenir à Madame la Maire très prochainement.

En ce qui concerne l'état d'insalubrité de la parcelle, la Préfecture a annoncé à Madame la Maire avoir saisi le commissariat du 14^{ème}. Carine PETIT sera particulièrement attentive aux mesures que proposera le commissaire. Parallèlement à cette démarche auprès du préfet, Carine PETIT a engagé des réunions de médiation en présence de FRANPRIX et des riverains pour remédier à ces dégradations.

Une première réunion s'est tenue le 18 décembre dernier, à l'issue de laquelle il a été notamment décidé que :

- des propositions d'aménagement seraient techniquement examinées par les services techniques de la Voirie ;
- un renforcement des contrôles de police serait mis en œuvre afin de faire respecter la zone de livraison existante.

Une nouvelle réunion s'est tenue le 16 janvier dernier sur le site. Avec l'assentiment de l'ensemble des participants, il a été décidé que :

- le directeur des flux de FRANPRIX ainsi que le responsable de l'organisation des transports de Norbert DENTRESSANGLE, présents lors de la réunion, s'assurent du bon cadencement des livraisons de sec et de frais : à la demande des riverains, celles-ci devront s'effectuer en dehors des heures d'entrée à l'école, avant 8h00 ou après 9h00 ;
- pour remédier définitivement aux dégradations de la façade du 133 rue du Château, et réduire au maximum le parcours des livraisons, il est proposé de déplacer la zone de livraison existante au droit du 133 rue du Château. Afin d'impacter le moins possible la copropriété du 132 rue du Château, l'accès à la parcelle du 130 sera déplacé vers le 128. Enfin, il est demandé un revêtement anti-bruit sur le trottoir pour atténuer les nuisances liées à l'utilisation des trans-palettes.

Une prochaine rencontre sera organisée à l'initiative de Mme PETIT dans les semaines à venir, pour faire un point sur l'évolution de la situation et l'aménagement de ces solutions intermédiaires.

J'ai essayé de vous apporter des réponses exhaustives.

- Q14 2015 05

Question posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris relative à l'avenir du 6 rue Cassini.

Mme MERCHADOU

Nous souhaiterions avoir des informations sur le devenir du 6, rue Cassini : cet ensemble du XVII^e siècle, ancienne dépendance de Port-Royal organisée autour d'une cour remarquable, fait l'objet de projets de rénovation peu transparents.

Comme nous savons que vous avez à cœur de promouvoir la richesse du partage de projets dans notre arrondissement, pourriez-vous nous éclairer sur les projets en préparation sur ce site ?

Mme GUY-DUBOIS

En effet, cet immeuble est la propriété de l'AP-HP. Il se situe sur un terrain de 602 m² qui comporte une dizaine de logements implantés autour d'une cour et d'un jardin d'agrément. L'AP-HP souhaite céder ce bien depuis plusieurs années et elle a procédé aux formalités de purge de droit de priorité bénéficiant à la Ville. La mairie avait fait part de sa décision de ne pas exercer son droit de priorité, par courrier du 29 avril 2013. L'AP-HP a ensuite lancé une consultation publique en vue de la cession de cet immeuble. Un promoteur a été choisi, pour y créer 13 logements privés après réhabilitation. La promesse de vente a été signée en novembre 2014. Ai-je répondu à votre question ?

Nous continuons avec Mme MERCHADOU.

- Q14 2015 06

Question posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris relative à la situation des commerces de proximité.

Mme MERCHADOU

Lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014, nous avons appelé votre attention, par l'intermédiaire d'un vœu, sur la situation plus que préoccupante des commerces de proximité et demandé l'extension au 14^{ème} arrondissement de l'opération Vital Quartier, initiée par votre majorité, en faveur du maintien et du développement de commerces de proximité diversifiés.

Vous avez voté contre ce vœu, au motif que le projet en préparation dans vos services, qui irait au-delà de Vital Quartier, allait être mis en place incessamment et apporterait toutes les solutions aux difficultés rencontrées par les commerçants de proximité. Mais le mieux est souvent l'ennemi du bien.

En effet, certains commerces n'ont pu attendre votre fabuleux projet ; j'en citerai quelques uns : Action Contre la faim a déménagé du Quartier Pernety/Plaisance, le Crédit Agricole aussi, leurs anciens locaux restant vides d'occupants. Le restaurant l « 'Envie » vient de fermer, la Salle des Ventes du Particulier et le Célio de la rue d'Alésia ferment également. Je ne peux les citer tous. En revanche, les salons de massage font florès.

Éric AZIERE et moi-même demandons à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement de bien vouloir nous préciser :

- les mesures qu'elle compte prendre à court et moyen terme pour ce secteur sinistré qui pourrait bientôt faire l'objet du passage du « Petit train bleu d'Another Paris» côté itinéraire « coins secrets des rideaux baissés » !;
- la gouvernance qu'elle envisage de réunir sur le sujet, compte tenu de l'urgence et en raison de dommages collatéraux permanents et insupportables comme l'insécurité de certaines zones et les dégradations permanentes.

Je vous remercie.

Mme GUY-DUBOIS

Vous m'interrogez sur la mesure que nous comptons prendre en faveur des commerces de proximité et la cohérence que nous entendons mettre en œuvre sur ces dossiers.

Madame la Maire et son adjoint au commerce, M. Cyril MOURIN ont déjà eu l'occasion de vous répondre lors de précédents conseils. Aujourd'hui, je tiens à rappeler la philosophie de la municipalité sur ces sujets.

La première condition de réussite d'un commerçant, c'est son projet, c'est son travail. Les commerçants, vous le savez, aiment leur indépendance. Ils n'attendent pas de la municipalité qu'elle intervienne dans leur quotidien. Ils savent que nous ne disposons pas des compétences en lien avec le contexte économique national qui pèse sur nos commerces. Ils attendent par contre que nous leur offrions toutes les chances de réussite pour leur projet. Cela implique la prise en compte de leurs préoccupations dans nos projets urbains, dans le réaménagement des rues, et que nous les aidions à se faire connaître des habitants. Ils attendent également que nous soyons force d'impulsion pour contribuer à leurs projets au service de l'arrondissement, notamment en ce qui concerne les illuminations de fin d'année ou les animations de rue qu'ils organisent.

La majorité municipale, depuis 2001, a décidé d'aller au-delà, en essayant de mieux protéger les commerces qui sont souvent des travailleurs indépendants, au statut précaire et aux conditions de vie difficiles. C'est le sens des dispositifs qui ont été créés par la Ville, particulièrement Vital Quartier, et des protections prévues au PLU. Sachez que dans le cadre des discussions engagées pour la modification du PLU, Carine PETIT a demandé une extension des zones au service des mesures de protection du commerce ou de l'artisanat. Cette demande porte sur la partie sud de la rue de l'Ouest, sur le haut de la rue Jean Moulin ainsi que la rue Alphonse Daudet.

Nous n'avons donc pas dit, comme votre question le laisse entendre, que nous aurions un projet qui, à lui seul, ferait face à toutes les difficultés des commerçants. Nous avons des initiatives en préparation sur des enjeux variés de préservation du commerce de proximité, mais une municipalité doit parfois savoir rester humble.

Par ailleurs, votre question aborde des cas particuliers aux situations sensiblement différentes. Vous mettez sur le même plan la situation d'une association, d'une agence bancaire, d'un restaurant, d'un dépôt-vente de meubles et d'une grande enseigne de prêt à porter.

Le cycle naturel de vie des commerces est fait de fermetures, certes, mais aussi de déménagements et d'ouvertures. La salle des ventes ne quitte pas l'arrondissement mais va ouvrir à quelques dizaines de mètres de son emplacement actuel. Cette salle sera remplacée par une enseigne nationale. Beaucoup de commerces ouvrent régulièrement dans notre arrondissement.

Concernant Vital Quartier, votre question me fait penser que vous n'avez peut-être pas compris ce qui a été dit

au dernier Conseil d'arrondissement. Nous sommes intéressés par un élargissement de Vital Quartier dans notre arrondissement. Toutefois, c'est un dispositif qui est zoné. Il nous faut donc faire un travail d'analyse poussée sur la ou les rues jugées prioritaires pour un tel dispositif. C'est parce que nous attendons que nous soient livrées les analyses tirées de la mise à jour de la BBCOM (Base de Données du Commerce) produite par l'APUR, que nous vous avons proposé de retirer votre vœu. Enfin, nous vous avons rappelé que Vital Quartier ne peut résoudre à elle seule les difficultés des commerces de proximité. Le dispositif permet à la ville, *via* la SEMAEST d'acquérir quelques locaux commerciaux pour préserver certaines activités ou éviter des mono-activités.

C'est la raison pour laquelle nous travaillerons ensemble sur d'autres outils ou dispositifs. Nous comptons mener ce travail en lien direct avec les commerçants et les associations de commerçants, c'est pourquoi notre adjoint au commerce Cyril MOURIN réunira l'Observatoire du Commerce du 14^{ème} arrondissement, afin de réunir tous les acteurs du secteur.

Mme MERCHADOU

Votre réponse est très complète mais ne répond pas aux préoccupations des commerçants.

Mme GUY-DUBOIS

Nous avons quand même parlé de Vital Quartier, de l'Observatoire du Commerce...mais je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler souvent ensemble.

- Q14 2015 07

Question posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris relative à l'exploitation du domaine public par le commerce de restauration situé au 197 boulevard Brune.

Mme MERCHADOU

Le commerce de restauration situé 197, boulevard Brune occupe le domaine public (trottoir adjacent à son commerce) en parking privé payant pour ses clients, surveillé par un voiturier, ce dernier empêchant, par l'intermédiaire de plots, l'accès du trottoir aux commerçants et riverains aux fins de livraisons ou de dépose rapide. Ce « parking sauvage » empiète pour partie sur la zone réservée aux piétons mais également sur la piste cyclable aménagée le long du Boulevard Brune : l'encombrement complet du trottoir perturbe singulièrement la circulation des piétons et des vélos.

Les étalages, terrasses et autres occupations du domaine public à Paris obéissent à des règles strictes qui doivent être respectées « *en vue d'assurer un partage harmonieux et équitable de l'espace public.* »

Dans le cas d'espèce, il s'agit d'une privatisation de l'espace public au profit d'un seul commerce, maintes fois dénoncée lors des réunions du Conseil de Quartier Jean Moulin/Porte d'Orléans. Par souci d'égalité, et au vu du bénéfice retiré de ce stationnement, les autres commerçants aimeraient eux aussi disposer d'une possibilité de stationnement à cet endroit.

Éric AZIERE, et moi-même demandons à Madame la Maire du 14^e arrondissement, de bien vouloir nous préciser :

- si le commerce en question est détenteur d'une autorisation d'occupation du domaine public et si oui, dans quelles conditions elle devrait s'exercer et pour quelles raisons ce commerce est-il le seul du quartier à pouvoir privatiser le trottoir et la piste cyclable ;
- par quels moyens elle entend faire respecter les prescriptions d'occupation du domaine public si ce commerce n'est pas en conformité avec les règlements en vigueur ;

Enfin, compte tenu des perturbations permanentes engendrées par cet état de faits, il est instamment demandé qu'une concertation soit entreprise avec les commerçants et riverains du quartier, afin d'étudier les conditions de création de places de stationnement du 179 au 197 rue Friant.

Je vous remercie.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous remercie de votre question : sachez que ces difficultés de circulation ont bien été identifiées par les équipes municipales et les services techniques.

En décembre dernier, Sylvie LEKIN, adjointe à la Voirie, s'est rendue sur place pour constater la situation et entamer un dialogue avec les commerçants, dans l'objectif de mettre en place une médiation. Cette démarche se poursuit aujourd'hui.

Cette adresse est malheureusement bien connue de tous. Sous la précédente mandature, la question de l'accessibilité avait pu être traitée, en obtenant du gérant qu'il finance intégralement le réaménagement du trottoir afin que cette partie du boulevard Brune soit à nouveau rendue accessible aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes.

Concernant le problème de stationnement illégal sur le trottoir de véhicules appartenant aux clients de cet établissement, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rappeler ses responsabilités au gérant. Sur notre interpellation, le commissariat du 14^{ème} a mené une campagne de verbalisation entre le 19 novembre et le 16 décembre 2014 : 12 véhicules ont été verbalisés. Madame la Maire rappelle régulièrement aux services du commissariat central du 14^{ème} d'agir avec la plus grande sévérité. Un projet de places de stationnement rue Friant sera d'ailleurs mis à l'étude, en concertation avec les riverains.

J'espère avoir répondu à votre question.

Vœux

- V14 2015 01

Vœu proposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élus de la majorité municipale pour que la salle de boxe du stade Jules NOEL porte le nom de « Salle GRALL-LEGRAND »

M. BOUABBAS

Parmi les différents sports pratiqués dans l'arrondissement, nous avons un club de boxe extrêmement dynamique, suivi par deux jeunes dirigeants. Nous sommes l'un des premiers arrondissements dans Paris où il a été possible de pratiquer la boxe anglaise.

En concertation avec l'Office du Mouvement Sportif, nous souhaitons octroyer à la salle de boxe qui se trouve dans le stade Jules Noël, le nom de deux grands dirigeants aujourd'hui disparus :

- Raymond GRALL est décédé le 24 janvier 2011. Il est un ancien STO, membre des FFI, et un dirigeant très reconnu de la boxe : depuis 1951, au Ring de Plaisance, il s'est considérablement investi ;
- André LEGRAND est un boxeur amateur. Il a été demi-finaliste du championnat de France et champion de France militaire en 1963. Après 1963, il est devenu professionnel. À la fin de sa carrière, il est devenu entraîneur au sein de Ring 14.

Nous souhaitons que la Maire donne son accord pour que la salle de boxe du stade Jules Noël porte le nom de salle GRALL-LEGRAND.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ce vœu.

M. LESAIN

Merci : cela m'a donné l'occasion de découvrir ces deux personnages de la boxe que je ne connaissais pas, la boxe n'étant pas ma discipline favorite, comme en témoigne ma carrure.

Je trouve formidable de leur rendre hommage mais j'ai une interrogation qui pourrait se résumer en un proverbe : « *Qui trop embrasse mal étreint* ». Donner à cette salle le nom de deux personnes différentes, fait que l'on rend hommage à la moitié de chacun.

Je vous propose, sauf s'il s'agit d'un souhait express et manifeste de l'association, peut-être au regard de la qualité du parcours de M. GRAAL, de trouver un lieu qui pourrait lui être dédié, qui ne soit pas forcément cette salle, qui porterait très bien le nom de M. LEGRAND.

Dans l'arrondissement, il existe des lieux qui ont ou auront besoin de noms. M.GRAAL, aurait préféré un lieu que l'on puisse lui dédier en totalité, que ce soit un équipement sportif (il y a un gymnase tout à côté, le gymnase du lycée François VILLON, un grand nombre d'équipements vont certainement naître pendant la mandature) ou même une rue, une place ou même une allée.

Ne pourrions-nous pas mieux rendre hommage à chacun des deux en leur attribuant à chacun un espace ?

M. BOUABBAS

Je vous remercie pour votre observation. Ce sont des boxeurs décédés, de grandes figures de la boxe du 14^{ème} arrondissement. À partir du moment où il n'y a qu'une seule salle de boxe, il est logique de la nommer par leurs deux noms. Si demain il y a des opportunités en termes de voirie, cela ne s'exclut pas, mais l'OMS et Ring 14 souhaitent vraiment que ce lieu porte les deux noms. D'ailleurs, qui choisir ? LEGRAND ou GRALL ?

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de voter ce vœu.

V14 2015 01

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	30	dont	7	pouvoirs
Pour :	30	dont	7	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir

- V14 2015 02

Vœu proposé par le groupe écologiste, relatif à l'extension de « zone 30 » dans le 14^e arrondissement.

Mme LEKIN

Considérant la présentation du Plan anti-pollution de la Ville de Paris dans le Conseil de Paris,

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'adopter un plan de santé environnementale d'ici la fin de l'année 2015,

Considérant l'adoption proche d'un plan de vélo 2014-2020 de la Ville de Paris, qui a pour ambition que 15 % des trajets soient effectués en vélo d'ici 2020,

Considérant que 60 % des parisiens ne possèdent pas de voiture et que la majorité des déplacements se font en métro ou à pied,

Considérant que lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h, le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30 km/h,

Considérant que dans une ville dense comme Paris, la vitesse d'un trajet est en dents de scie, le 50 km/h heure est peu atteint, et entraîne des pointes d'accélération et de freinage dangereuses et polluantes

Considérant que la mise en place d'une « zone 30 » permet de diviser par deux le bruit par rapport à une zone 50 km/h,

Considérant que l'extension des « zones 30 » permet de favoriser une mobilité douce, de développer un meilleur partage et équilibre de l'espace public, d'encourager le développement du tissu économique local,

Considérant l'amélioration significative du cadre de vie en termes de sécurité, de santé et d'appropriation de l'espace public par tous,

Considérant la présence de trois « zones 30 », Plaisance, Montsouris, et Tombe Issoire, dans le 14^e arrondissement,

Considérant les déclarations de la majorité municipale de poursuivre l'extension des « zones 30 » qui sont amenées à être la règle dans tout Paris, la circulation à 50 km/h sur les grands axes devenant alors une exception,

Le conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que les « zones 30 » sur le 14^{ème} deviennent la règle et soient étendues à toutes les voies du 14^{ème}, sauf certains grands axes.

M. LIEBAULT

Dans le cadre du Plan Anti Pollution, la Ville de Paris va baisser la vitesse à 30 km/h sur la majorité des voies de la capitale, aussi ce vœu nous paraît en conformité avec ce Plan qui sera présenté au prochain Conseil de Paris. Sur le boulevard périphérique, le fait que la vitesse soit passée de 80 à 70 km/h a eu des effets positifs, en matière de pollution de l'air, de nuisances sonores, et de nombre d'accidents.

La généralisation de la vitesse à 30 km/h excepté sur les grands axes, va dans le même sens. Il s'agirait simplement d'inverser ce qui constitue aujourd'hui la règle, à savoir les 50 km/h, et l'exception, à savoir les 30 km/h. Ce ne serait pas une révolution pour autant puisqu'un tiers des rues de Paris sont déjà classées en zone 30, (soit un peu moins de 600 km de voies).

Je voudrais insister sur le fait que, contrairement aux idées reçues, (et il s'agit d'une étude de la Préfecture de Police, qui le note), le trafic a tendance à se fluidifier lorsque nous réduisons la vitesse. Cela a été le cas sur le périphérique, même si le périphérique est un mode de circulation particulier : aux heures de pointe le matin, la vitesse moyenne de circulation est passée de 32,6 km/h en 2013 à 38,4 km/h en 2014, car la réduction de la vitesse régulière entraîne une réduction de l'effet accordéon observé en cas de grande vitesse.

Pour toutes ces raisons, nous voterons le vœu proposé par le groupe Écologiste.

M. FERTIER

Décréter des « zones 30 » ne sert à rien si des aménagements ne sont pas prévus pour faire respecter la baisse effective de vitesse. Vous parlez des « zones 30 » existantes. La « zone 30 » de Montsouris en est un bel exemple : à l'entrée et à la sortie de la zone sont affichés des panneaux, très peu lisibles d'ailleurs, mais les aménagements ne suivent pas. Pour deux raisons : la RATP et la Préfecture de Police s'y opposent. S'il s'agit d'étendre la « zone 30 » à l'échelle de l'arrondissement, mais qu'aucun aménagement n'est prévu à cet effet, je crains que cela ne reste un vœu pieu.

Quand nous voyons que nous avons le plus grand mal à faire respecter le non-stationnement sur le trottoir, je doute encore une fois que la Préfecture de police soit en mesure de faire respecter la vitesse de 30 km/h à l'échelle de l'arrondissement.

J'aimerais avoir des précisions pour rendre ce vœu non pas pieu, mais effectif.

J'ai une autre question : qu'entendez-vous par grands axes ? Quels sont les grands axes visés et non concernés par cette « zone 30 » ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. MOURIN

À la lecture du vœu, je comprends que l'objectif poursuivi est l'extension de la « zone 30 » à tout Paris, car je ne vois pas pourquoi cela serait restreint au 14^{ème} arrondissement. Je ne considère pas que l'abaissement à une « zone 30 » soit très pertinent à l'échelle de Paris, au vu des objectifs poursuivis.

Deux éléments sont particulièrement exposés dans ce vœu : les chiffres qui sont donnés sont ceux d'une étude de 2006. L'organisme qui l'a réalisée a reconnu en 2011 qu'en réalité, l'impact est beaucoup moins important, bien qu'il existe. La mortalité est bien entendu beaucoup plus forte à 50 km/h qu'à 30 km/h, je ne le nie pas, mais je pense que les chiffres donnés ne sont pas bons.

En ce qui concerne la pollution, je suis également sceptique sur l'impact réel de cette réduction. Il aurait mieux valu faire des démarches pour élarger ces « zones 30 » en réfléchissant quartier par quartier, en étudiant sur quelles voies cela fait sens.

Ces éléments n'étant pas à ce stade précisés, je ne prendrai pas part au vote.

Mme LEKIN

M. FERTIER, je me suis rendue compte en écoutant les Conseils de quartiers, que des « zones 30 » partielles égarait les gens et que, parfois, ils ne savaient même pas qu'ils étaient en « zone 30 », d'où l'utilité, sauf sur l'avenue du Général Leclerc et l'avenue du Maine, de mettre tout en « zone 30 ». Cela aura le mérite d'être clair et plus personne ne pourra dire qu'il ignorait être en « zone 30 ».

M. GRUNENWALD

Je crois que personne n'a dit qu'aucun aménagement de Paris n'était prévu en lien avec la « zone 30 », cela répond peut-être à la question de M. FERTIER.

Le deuxième élément que je voulais porter à votre connaissance est qu'il s'agit d'une décision inscrite dans le programme de la majorité de gauche : le groupe socialiste votera donc ce vœu.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Ne sont citées que l'avenue du Maine et l'avenue du Général Leclerc. Or cela pose des problèmes sur d'autres axes, comme la rue Jean Moulin, la rue des Plantes, ou la rue Vercingétorix et, dans une moindre mesure, la rue Didot. Cela est compliqué sur certains axes et pas seulement sur les très grands axes : il existe des axes intermédiaires autour desquels une réflexion doit être menée.

Mme LEKIN

Je peux vous répondre concernant la rue Vercingétorix qui fera partie d'une prochaine zone à aménager, qu'un feu sera installé à la sortie de la rue du Moulin de la Vierge. Personnellement, je connais bien cet axe et j'aimerais qu'il passe en « zone 30 » car il est très accidentogène.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de passer au vote.

V14 2015 02

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à la majorité

Votants :	30	dont	7	pouvoirs
Pour :	21	dont	7	pouvoirs
Contre :	1 (Mme MCCG)	dont		pouvoir
Abstentions :	6 (UMP-UDI)	dont		pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 2 (Cyril MOURIN - Valérie MAUPAS)

- V14 2015 03

Vœu présenté par le groupe écologiste relatif à l'ouverture de zones « Paris Respire » dans l'arrondissement

M. LETISSIER

Dans une ville dense comme Paris, l'espace public est un véritable enjeu politique : tel est le sens de ce vœu sur l'ouverture de zones « Paris Respire » dans notre arrondissement. L'idée est de donner plus de place aux piétons et aux modes de transport doux.

Ce vœu commence par évoquer la zone « Paris Respire » qui existe déjà dans le 14^{ème} arrondissement, dans le quartier Daguerre, où chaque dimanche et jour férié, des voies sont fermées à la circulation automobile pour que les promeneurs, les cyclistes et les rollers puissent s'y mouvoir en toute sérénité. Cette opération permet de favoriser des modes de transports doux et permet aux piétons de se réapproprier l'espace public, notamment les enfants qui sont davantage en sécurité. C'est aussi une amélioration du cadre de vie que ces opérations apportent, puisqu'elles permettent davantage de convivialité, de santé et de sécurité.

Considérant la volonté de la Mairie de Paris de créer de nouvelles zones « Paris Respire » ;

Considérant que la réussite des zones « Paris Respire » et l'ouverture de nouvelles zones reposent sur leur appropriation par les habitantes et les habitants eux-mêmes et que leur création doit impliquer d'emblée les futurs usagers, selon une méthodologie participative. La mandature actuelle s'inscrit, en effet, dans l'idée de favoriser les démarches de démocratie participative (le budget participatif par exemple, tout récemment). Nous pensons que l'ouverture de nouvelles zones Paris Respire peut être l'occasion de mobiliser les idées des habitants à travers les conseils de quartier ;

Le groupe écologiste propose :

- Qu'une évaluation soit menée en lien avec les riverains, les commerçants et le conseil de quartier sur le dispositif rue Daguerre, afin d'identifier, entre autres, les potentialités existantes dans ce quartier. Il faut savoir qu'aujourd'hui la zone Respire de la rue Daguerre est limitée. On pourrait réfléchir à une extension, du côté de la place Jacques Demy par exemple, ce qui implique une réelle réflexion collective ;
- Qu'un appel à projets soit lancé auprès des conseils de quartier du 14^{ème} arrondissement, pour que les habitantes et habitants identifient les zones les plus pertinentes à proposer pour l'ouverture d'une ou plusieurs nouvelles zones Paris Respire ;
- Que des études de faisabilité soient conduites sur les propositions issues des conseils de quartier, incluant une expertise technique par les services de la Ville, et une analyse en opportunité par les élus.

Je vous remercie.

Mme CARRERE-GEE

Je voterai favorablement ce vœu car, sur le principe, une telle zone est intéressante. Il aurait d'ailleurs été intéressant de choisir une zone et que nous en discutions.

M. LIEBAULT

Ce vœu nous semble aller dans le sens d'un partage de l'espace public en faveur des déplacements doux et du lien social. Là où les zones « Paris Respire » ont été instaurées, dans le quartier Daguerre, il me semble que les Parisiens et Parisiennes ont apprécié le fait de rendre aux piétons l'espace public en coupant pendant une période précise la circulation automobile, à l'exception des véhicules d'urgence et des riverains. Au vu de la qualité de vie que cela apporte, le coût en est d'ailleurs modique.

Le bilan de la mise à disposition par la Préfecture de Police des agents affectés à ces zones « Paris Respire » devait être effectué. En effet, la réussite dépend du nombre d'agents chargés de cette tâche. Ce bilan a-t-il été rendu ?

Le vœu se limite à proposer une évaluation, une étude des zones possibles, le tout en lien avec les conseils de quartier, les riverains et les commerçants. Cette méthode progressive va, selon nous, dans le bon sens. Plusieurs rues du 14^{ème} pourraient être concernées : je pense à la rue Didot que je connais bien et qui mériterait d'être redynamisée car elle souffre de disparitions, comme celle de l'hôpital Broussais, en profitant de la promenade plantée en projet, du nouveau quartier Broussais, de l'ouverture récente de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

Pour toutes ces raisons une « zone 30 » à cet endroit de la rue Didot permettrait une continuité des déplacements doux piétons entre les espaces piétons et les espaces de la rue. Ce serait intéressant, y compris pour les riverains.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste-Front de gauche votera ce vœu.

Je vous remercie.

M. LESAIN

Sans préjuger des secteurs potentiels, nous voterons ce vœu parce qu'il propose que nous réalisions des évaluations et une étude de faisabilité publique, et que nous mettions en œuvre une consultation des habitants.

Nous aimons les études de faisabilité et la consultation et nous voterons ce vœu avec plaisir : j'appelle tout le monde à s'en souvenir lors de l'examen du prochain vœu.

M. MOURIN

Je pense que ce vœu est partagé par tout le monde, y compris par ma délégation. Je m'en félicite car dans ce vœu, existe le souhait d'étudier la façon dont cette zone a été faite, notamment dans la rue Daguerre. Les commerçants ont participé à cette évaluation et le ressenti n'a pas toujours été positif. La question de la réussite de Paris Respire, c'est aussi la capacité que l'on aura à animer les rues sur lesquelles on veut implanter ces zones car les commerçants sont demandeurs.

M. LETISSIER

Mes chers collègues, je me réjouis de l'accueil que vous faites à notre vœu. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un vœu pieu : nous sommes dans la volonté de mettre un sujet sur la table du Conseil d'Arrondissement. Si ce vœu peut aboutir à avoir un appel à projets qui implique tous les conseils de quartier de notre arrondissement, cela est tout à fait positif. Les habitantes et les habitants sont désireux de s'impliquer sur ces questions. Nous le faisons vraiment dans cette volonté-là.

Nous avons aussi des idées, en tant qu'élus, sur les quartiers qui pourraient se prêter à ces zones. Nous avons

cité la rue Didot, la rue Losserand, Broussais. Nous avons tous nos idées, mais ce qui me semble important, c'est d'impliquer le plus largement possible les habitantes et les habitants, afin de créer une réflexion plus large sur l'espace public : l'utilisation que nous en faisons, la façon dont nous faisons vivre la rue, etc.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de passer au vote.

V14 2015 03

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	30	dont	7	pouvoirs
Pour :	30	dont	7	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir

Nous avons encore deux vœux, dont l'avant-dernier est relatif au projet de construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse.

J'ai également été saisie de deux demandes de prises de parole du public : je vais vous laisser présenter votre vœu puis, je suspendrai la séance pour leur donner la parole.

- V14 2015 04

Vœu déposé par Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement et les élus du groupe UMP et apparenté, relatif au projet de construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse.

Mme DAUCHEZ

Considérant qu'il a été exposé de nombreuses fois devant le Conseil d'arrondissement, et ce depuis plusieurs mandatures, que les conditions de fonctionnement du conservatoire Darius MILHAUD étaient devenues inconfortables et sous dimensionnées;

Considérant que sous la dernière mandature, interpellé à maintes reprises par les parents des élèves et par les enseignants du conservatoire, le Maire du 14^e arrondissement s'était engagé, le 21 mars 2011, à saisir la Mairie de Paris pour mener les études nécessaires à l'aménagement d'un nouveau conservatoire ; et que le résultat de ces études techniques n'a pas été rendu public malgré les demandes tant de certains élus du Conseil d'arrondissement que des parents d'élèves;

Considérant que la Maire du 14^e arrondissement, à l'occasion d'une réunion organisée avec les différents candidats aux élections municipales de mars 2014, s'était engagée personnellement à initier un dialogue avec les parents d'élèves du conservatoire au sujet de la localisation d'un nouveau conservatoire, «dès le lendemain» des élections municipales de mars 2014, évoquant au moins trois possibilités d'emplacement ; et qu'à la fin de l'année 2014, cette concertation n'était toujours pas initiée.

Considérant que le projet de déménagement du conservatoire actuel sur un site situé dans le quartier de la Porte de Vanves a été pour la première fois publiquement évoqué par Madame la Maire du 14^e lors du Conseil d'établissement du conservatoire Darius MILHAUD du 10 novembre 2014 ; que ce projet de déménagement n'a cependant pas été soumis à l'approbation des membres du conseil d'établissement ; et que l'ensemble des représentants élus des parents d'élèves ont exprimé aussitôt un certain nombre d'inquiétudes vis à vis de ce projet, dont certaines relatives au choix de sa localisation ;

Considérant que ce projet a engendré de vives réactions de contestation de la part de très nombreux parents d'élèves du conservatoire, comme en témoigne la circulation de plusieurs pétitions - notamment sur les réseaux sociaux - dénonçant à la fois l'absence de concertation de la part de la Mairie et le contenu même du projet en tout ou partie;

Considérant que la réunion du 21 janvier 2015 organisée par l'exécutif municipal pour « échanger avec les parents, les professeurs et les élèves » sur un projet dont le contenu aurait été unilatéralement arrêté relève de l'information et non de la concertation ;

Considérant enfin que la Ville de Paris, sous la conduite de la Maire, a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de développer de nouvelles formes de participation citoyenne, notamment par l'organisation de votes ouverts aux habitants concernés ;

Les élus du 14^{ème} arrondissement souhaitent réaffirmer par ce vœu leur profond attachement au respect des processus de concertation dans l'élaboration des grands projets structurants pour l'arrondissement. Ils demandent que la Ville de Paris, conformément à l'engagement de concertation pris par la candidate Carine PETIT en 2014, lance, avant toute décision définitive, un référendum consultatif auprès des parents d'élèves, sur le contenu du projet d'aménagement d'un nouveau conservatoire, et notamment sur le choix de sa localisation.

Mme GUY-DUBOIS

Je vais interrompre la séance, ayant été saisie de deux demandes de prises de parole du public.

La séance est interrompue.

M. KOGAN-RECOING

Je suis parent d'élève et à ce titre, j'ai été stupéfait, comme beaucoup de parents d'élève, de l'absence totale de concertation relative au choix de modernisation d'un nouvel emplacement pour le conservatoire.

Une réunion d'information a eu lieu le 21 janvier et une décision s'apprête à être votée rapidement et à la hâte. Pourquoi à la hâte, parce que plus de 90 % des parents d'élèves ne sont pas au courant. Cette information ne figure toujours pas sur les sites de la Mairie, ni du Conservatoire. La concertation proposée par l'équipe municipale se trouve « cornélisée » par une décision collégiale.

Au final, l'immense majorité des parents que nous avons pu consulter rejette en bloc ce projet de déménagement. Malgré cet état de fait que nous constatons tous, la Maire s'entête à faire voter le lancement du projet.

La réalité, dans cette affaire, c'est que les parents sont eux-mêmes pris pour des enfants, à qui l'équipe municipale dit de façon doctorale ce qui est bien pour eux, sans même se soucier de ce qu'ils voudraient. Cela nous mène à un projet de conservatoire excentré, à la Porte de Vanves.

L'étude liée à l'exploitation du site de Saint Vincent de Paul, pourtant qualifié d'un potentiel de 60.000 m2 de programmes, n'a même pas été attendue. Il est vrai qu'il s'agissait d'une concertation très encadrée puisque ses grandes lignes avaient déjà été définies par le Conseil d'arrondissement de novembre, mais enfin, 2.300 m2 sur 60.000 m2! S'il y avait une volonté politique de concertation, cette question serait mise sur la table, et elle ne l'est pas. Le débat est fermé, bouclé et la fameuse concertation risque bien, là aussi, d'être réduite au choix des derniers ornements.

C'est une façon de faire de la politique, certes, mais il y en a tant d'autres ! Je propose donc à la majorité municipale de reprendre ses esprits et de revenir à une méthodologie simple et respectueuse des habitants du 14^{ème} :

1. Déterminer les capacités d'accueil pour satisfaire toutes les demandes ;
2. Déterminer un périmètre central possible pour un conservatoire et considérer qu'il s'agit d'une condition préalable à tout lancement de projet ;
3. Ouvrir la concertation avec une consultation référendaire auprès des parents d'élèves ;

4. Lancer le projet avec le soutien d'une vraie majorité, après avoir pris le temps de bien conduire le projet, sans précipitation guidée par le calendrier électoral.

Au final, j'ai donc deux questions à poser, l'une à la Maire, l'autre aux élus d'opposition :

- Madame la Maire, confirmez-vous une fois encore votre refus d'organiser un référendum auprès des parents d'élèves pour connaître ne serait-ce que leur avis sur ce projet, quand bien même nous pouvons considérer que les habitués du conservatoire sont constitués d'autres enfants ? Seriez-vous prête à reconsidérer la répartition géographique des enfants du 14^{ème} ? Ne voudriez-vous pas vous rendre à l'évidence qu'un conservatoire doit être central et accessible dans l'intérêt réel des enfants qui, je le rappelle, se rendent au conservatoire trois fois par semaine ?
- Ma deuxième question s'adresse à l'opposition. Je sais qu'il s'agit d'un horizon lointain, mais si vous remportez la prochaine élection municipale, vous engagez-vous à rendre au conservatoire son caractère central et accessible, au moins à hauteur des effectifs actuels, afin de limiter la casse de vos prédécesseurs ? Vous engagez-vous, une fois l'élection gagnée, à mener une vraie concertation par voie référendaire. Vous engagez-vous à faire de la politique enfin autrement, en ne considérant pas votre élection comme un *quitus* ?

Cette question s'adresse à tous les partis.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous remercie de vos questions si ouvertes. J'ai une autre demande de parole de Mme Cécile de KERMADEC.

Mme de KERMADEC

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, mon intervention rejoint les questions posées par M. KOGAN-RECOING et j'interviens ce soir en tant que représentante des parents d'élèves, élue au conseil d'administration du conservatoire Darius MILHAUD.

Lors de la réunion du 21 janvier dernier, présidée par Carine PETIT et des représentants de la DAC, un grand nombre de parents a été scandalisé d'apprendre que la décision d'un nouveau conservatoire était déjà prise, avec un emplacement qu'ils ignoraient, celui de la Porte de Vanves et qui apparaît pour l'ensemble des parents totalement excentré et très difficile d'accès pour des enfants qui se rendent plusieurs fois par semaine au conservatoire, et ne peuvent pas faire de trajets trop compliqués.

À aucun moment, les parents d'élèves, ni les élèves, ni les professeurs du conservatoire n'ont été sollicités avant cette réunion pour prendre part à la réflexion sur le nouvel emplacement du conservatoire.

Je demande donc en tant que représentante des parents d'élèves à Mme Carine PETIT, à Mme TONOLLI et à l'équipe en charge du projet, de démarrer une réelle concertation avec les parents d'élèves, les élèves et les professeurs, concernant le projet d'un nouveau conservatoire, son emplacement et les besoins requis pour une pratique de qualité de la musique, de la danse et des arts dramatiques.

Je vous remercie.

Mme GUY-DUBOIS

Merci Madame. Je rouvre la séance et je prends les inscrits.

La séance reprend.

Mme CARRERE-GEE

Merci. Je n'ai qu'une question à poser, c'est celle des capacités d'accueil du nouveau conservatoire. Il y a consensus pour dire que le conservatoire du 14^{ème} est deux fois trop petit, dans ses capacités d'accueil. Partant de là, et c'est un engagement qu'avait pris Mme Carine PETIT, nous allons construire un conservatoire deux fois

plus grand. Partant de là aussi, il existe plusieurs possibilités sur l'arrondissement. Il en existait une à Broussais : elle a été écartée, alors que nous aurions pourtant pu faire quelque chose de magnifique, avec un auditorium. Il y a le site de Saint-Vincent-de-Paul. Et il y a l'emplacement actuel où nous ne pouvons pas construire d'étages supplémentaires mais où nous pouvons démolir et reconstruire.

Votre projet, semble-t-il - car il n'y a pas non plus eu de débats au sein du Conseil d'arrondissement - porte sur un lieu qui ne permet pas d'accueillir un conservatoire deux fois plus grand. L'idée est de dépenser 10 millions d'euros, c'est cela ? 16 millions d'euros ? Pour délocaliser la pénurie ? Cela est inadmissible. Il a été dit par Carine PETIT que la solution constituerait à organiser des petits pots par ci par là.

J'entends encore Carine PETIT dire, lors du débat que nous avons eu devant les parents d'élèves, entre les candidats à l'élection municipale : « *La première chose que je ferai sera d'organiser une concertation avec les parents d'élèves dès les premières semaines de mon élection, sur le choix de localisation de ce conservatoire.* »

Il n'est pas possible de lancer un tel projet alors que vous savez pertinemment qu'il s'agit d'un mauvais choix de localisation, à la fois en termes de capacités et en termes de déplacements.

Nous pouvons aussi avoir un vrai débat avec les parents d'élèves et une vraie concertation sur ce sujet.

Mme CHEVALIER

Plusieurs choses m'ont interpellée parmi les interventions.

Mme DAUCHEZ, vous souhaitez un référendum consultatif auprès des parents d'élèves sur le contenu du projet du nouveau conservatoire et, surtout, sur son emplacement.

La construction d'un tel projet dépend du facteur de disponibilité des terrains qui sont malheureusement peu nombreux. J'entends que le site de Saint-Vincent-de-Paul vous aurait mieux convenu mais, comme vous le faites remarquer, le bâtiment actuel qui accueille 1.300 enfants est sous-dimensionné et inconfortable. Il était donc urgent de prendre une décision.

Les représentants de parents d'élève sont surtout gênés par l'emplacement choisi.

Le nouveau conservatoire comprendra trois salles rénovées afin d'offrir des conditions d'accueil satisfaisantes avant son déménagement, ce qui est une bonne chose. En effet, la vétusté du conservatoire Darius MILHAUD, ses salles en mauvais état, ses sous-sols en labyrinthe, demandent soit une rénovation totale sur ce site, ce qui veut dire, plus de conservatoire pendant toute la période de rénovation, soit une construction sur un nouveau lieu, avec une capacité d'accueil plus élevée. Elle est prévue entre 2.200 et 2.600 élèves, le conservatoire actuel disposant de places pour 1.300 enfants.

Le conservatoire va donc sûrement quitter la rue Mouton Duvernet pour se rendre proche de l'école Alain Fournier située près de la porte de Vanves, au bout de la rue Raymond Losserand. Il est rappelé que, lors du dernier conseil d'établissement, le nouveau conservatoire serait inscrit sur le plan d'investissement de la mandature présenté par Anne HIDALGO, avec une livraison des travaux prévue avant la fin de la mandature.

Les contestations de cette décision reposent sur le fait que le nouveau conservatoire serait excentré et que son accès risque de devenir compliqué pour la moitié des enfants. De quelle moitié parlons-nous ? En tant qu'élus PCF-Front de gauche, nous soutenons l'emplacement choisi pour la construction. Nous entendons tout un chacun parler de mixité sociale, de désenclavement des quartiers, d'apartheid, de ghettos, etc.

Nous pensons que ce choix est judicieux, d'autant qu'il s'agit du seul terrain vacant susceptible d'accueillir un nouveau conservatoire. La culture reste un élément primordial de la mixité sociale, un élément qui doit être au plus proche des quartiers populaires, pour inciter des habitants, qui n'osent pas, à l'apprentissage de la musique, de la danse ou du théâtre. Voici une petite phrase extraite d'un livre, *Le Ghetto des Riches* : « *Ce ne sont pas les pauvres qui décident de vivre entre eux, mais c'est le choix des riches de vivre entre eux qui pousse les pauvres à la périphérie.* »

M. LETISSIER

Il nous semble, au groupe écologiste, que ce nouveau conservatoire est une chance pour notre arrondissement parce qu'il va présenter un espace plus grand et ce de façon rapide. Cela a été une priorité budgétaire : il s'agit d'argent investi dans ce conservatoire.

Il faut le voir comme une chance, d'autant plus que, dans l'intervalle, des rénovations seront faites sur l'ancien conservatoire pour faciliter la transition et que tout se passe bien.

Tous les points de vue sont légitimes, mais il faut dire aussi que ce nouveau conservatoire restera un lieu facile d'accès pour tous les enfants du 14^{ème} arrondissement. Effectivement, certains habitent dans le nord, d'autres dans le sud : cela entraînera peut-être un rééquilibrage géographique, mais ce lieu restera simple d'accès.

Je vais vous donner une illustration : je viens de province et j'avais une petite sœur qui allait au conservatoire. Soit mes parents l'emmenaient en voiture et cela prenait une demi-heure, soit elle y allait en bus et à pied, et cela prenait plus d'une heure. Il faut garder ces éléments à l'esprit et se dire qu'il s'agit d'une chance pour tous les enfants du 14^{ème} arrondissement que d'avoir ce nouveau conservatoire. J'ai plutôt envie d'être dans cette dynamique positive.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous pouvons discuter à l'infini de la meilleure localisation du conservatoire. Les arguments se croiseront, il y aura celui du caractère plus ou moins pratique pour un maximum d'élèves sachant qu'ils y vont souvent, avec des instruments lourds à porter. Il y aura donc un maximum d'arguments en faveur d'une localisation centrale proche de la mairie. Il y aura des arguments sur la question des opportunités foncières : nous aurions pu aussi étudier la possibilité de l'implanter à Saint-Vincent-de-Paul, cela aurait pu être un bel espace.

Mais avant même d'avoir une discussion à ce sujet, il existe un problème de principe. Un engagement de concertation a été pris par tous les candidats et en particulier par Mme PETIT. Nous en trouvons la trace sur les comptes rendus de la réunion qui avait eu lieu au conservatoire pendant la campagne 2014. Il n'est pas possible, quelque mois après une élection, de s'asseoir sur un engagement de concertation qui avait été pris de manière ouverte, affirmée, sans ambiguïté. Ce n'était pas un engagement de concertation pour choisir la couleur des murs, mais pour choisir le lieu. Dans ce texte, il était précisé qu'il existait trois possibilités de localisation ; on se retrouve quelques mois après avec une seule localisation et aucune concertation.

Ce n'est pas la première fois que ce problème de principe se pose : un peu plus tôt, au Conseil d'arrondissement, nous avons eu le même débat sur la question de Saint Vincent de Paul. Il existait manifestement un désaccord sur la qualité de la concertation.

Ce n'est pas la peine de faire des stands et de diffuser de l'information pour soi-disant faire de la démocratie participative car si c'est pour voter, comme à l'automne dernier, la possibilité de fêter son anniversaire dans des tipis, je pense que les enfants qui vont au conservatoire trois fois par semaine préfèrent aller dans un conservatoire qui corresponde à leurs besoins et à leurs attentes, plutôt que d'aller faire une fois par an un anniversaire dans un tipi. Cette proposition n'avait d'ailleurs pas été retenue.

La démocratie participative consiste d'abord à respecter un minimum d'engagements.

M. AZIERE

Comme l'a souligné Nathalie, il existe évidemment un problème de méthode. Les différentes interventions que nous avons entendues étaient tellement frappées de stupéfaction et de sincérité que nous ne pouvons pas nier qu'il n'a pas existé, concernant ce dossier, une concertation minimale.

Il est frappant de voir qu'il existe deux poids et deux mesures en matière de démocratie participative. Aujourd'hui, il nous en est proposé à toutes les sauces : le budget participatif, la consultation participative, « Madame la Maire, j'ai une idée ».

Nous sommes face à un déficit, pour ne pas dire une absence totale d'information des parents d'élèves et de concertation sur le déménagement de ce conservatoire. Ainsi, nous faisons de la démocratie participative quand cela nous plaît.

Il existe, derrière tout cela, une réflexion à mener sur la culture de la démocratie.

Mme GUY-DUBOIS

Effectivement, en démocratie, il existe le budget participatif. Je pense qu'il est caricatural de parler des anniversaires d'enfants sous les tipis. Nous parlerons en septembre des projets choisis et votés par les Parisiens. Il y a eu aussi de la démocratie en mars dernier et nous devons tenir nos engagements.

S'agissant de la question précise du conservatoire et du vœu, je passe la parole à Mélody TONOLLI, puisque c'est elle, avec Carine PETIT, qui dirige ce projet.

Mme TONOLLI

Merci, madame la Maire et merci à tous pour vos interventions. Je voudrais revenir sur la question du vœu porté par Mme DAUCHEZ.

C'est bien parce que nous avons conscience de la dégradation des conditions d'enseignement dans le conservatoire Darius MILHAUD que la maire du 14^{ème} a interpellé avec beaucoup de force et d'insistance la Maire de Paris pour obtenir les budgets nécessaires à la construction d'un nouvel établissement. Quel que soit le choix fait *in fine* en termes de localisation, il faut d'abord disposer des budgets pour le financer. Cette ténacité nous permet d'être le seul arrondissement parisien qui aura un nouveau conservatoire sous notre mandature.

Vous devriez vous féliciter d'avoir ce conservatoire, que vous avez appelé de vos vœux.

Pour l'aménagement de ce nouveau conservatoire, les services de la mairie de Paris ont bien été saisis (cela fait partie des points relevés dans le vœu de Mme DAUCHEZ) pour mener les analyses nécessaires sur les différentes hypothèses envisagées, notamment sur le site actuel et sur l'impasse Vandamme. Différentes visites techniques et architecturales ont été réalisées par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA) et les conclusions des services ont fait état de fortes contraintes sur le site actuel, contraignant la Maire du 14^{ème} à écarter cette hypothèse.

Voici les éléments relevés par la DPA :

- une impossibilité de construire en vis-à-vis de l'annexe de la Mairie au titre du PLU ;
- le risque patrimonial, en cas de surélévation, de porter atteinte à l'architecture Art Déco de la mairie annexe, protégée par la Ville de Paris,
- les carrières présentes sous le bâtiment qui demanderaient des reprises importantes en cas de surélévation.

Ces trois facteurs ont pour conséquence que la constructibilité du site n'est pas impossible mais elle est très réduite : moins de 1.300 m², ce qui est un gain de surface très faible par rapport au site existant, qui fait 800 m². Je rajoute à cela que le coût serait très élevé au vu de toutes ces contraintes, pour un peu moins de 1.300 m². De plus, cela nous contraindrait encore à rester sur plusieurs sites, avec les coûts que cela engendre également.

Je reviens rapidement sur Saint-Vincent-de-Paul : la Maire l'a dit à de nombreuses reprises, ce site ne pourra pas accueillir toutes les demandes de l'arrondissement. Il y a déjà un certain nombre d'équipements qui verront le jour sur ce site. Le calendrier, beaucoup plus lointain que d'autres options possibles, lui a fait également écarter cette option, car son premier souci est d'accueillir les élèves, les enseignants et les membres de l'équipe pédagogique le plus rapidement possible, dans des conditions d'enseignement excellentes et dignes.

Le terrain de l'impasse Vandamme appartient à la Ville, cela a été dit par Mme KOSCIUSKO-MORIZET, et doit se libérer en 2016. Les possibilités constructibles sont importantes, contrairement à ce qu'a dit Mme CARRERE-GÉE. Cette option permet un calendrier rapide - l'équipement pourrait voir le jour en 2019 - et des coûts maîtrisés qui

correspondent à l'arbitrage budgétaire de la Maire de Paris (15 millions).

Tout ceci nous permet d'atteindre les deux objectifs fixés par la mairie du 14^{ème} arrondissement pour le conservatoire : offrir dans les meilleurs délais un nouvel équipement, avec des conditions d'apprentissage et d'accueil facilitées pour les élèves et les professeurs avec, à terme, un doublement des effectifs afin de mieux répondre à la demande, très importante sur cet arrondissement. Je rajoute que la Maire a également travaillé sur le budget de fonctionnement pour faire face à l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement qui, par paliers, vont atteindre 1.600 élèves, le second objectif étant de doubler les effectifs.

Le site de l'impasse Vandamme nous permet de répondre à l'ensemble de nos objectifs, sur un enseignement exigeant mais ouvert à tous, que ce soit pour la musique, la danse et le théâtre.

Cette implantation Porte de Vanves s'inscrit aussi dans le cadre de la politique volontaire que nous menons dans ce quartier, (avec notamment le tramway, mais aussi la ligne 13, mais aussi le bus pour acheminer nos enfants jusqu'au conservatoire) : de grands efforts sur l'aménagement de l'espace public, de nouveaux logements, des activités culturelles avec le théâtre du 14^{ème}, l'ouverture de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Tous ces éléments dessinent tous les futurs partenariats qui pourraient être tissés avec ce nouveau conservatoire et qui ne feront qu'enrichir l'enseignement prodigué au sein de cet établissement

Madame la Maire a fait part de tous ces éléments lors du conseil d'établissement qui s'est tenu début novembre, à l'ensemble des membres de cette instance, dont les représentants de parents d'élèves, la directrice du conservatoire, les représentants d'élèves, Mme DAUCHEZ et la Direction des Affaires Culturelles. Madame la Maire avait souhaité que cela se tienne en septembre pour revenir au plus vite vers les parents d'élèves. Malheureusement, il a fallu cinq mois, dont les deux mois d'été, pour que nous puissions vous réunir et vous faire part des éléments que je viens d'évoquer. Il y a eu une réunion la semaine dernière, où les parents et les professeurs étaient présents, dont la tenue a été annoncée par un courrier et par une relance par mail, à laquelle était joint le compte rendu d'établissement afin que tous puissent être informés de ces éléments.

Les différentes hypothèses de lieux, dont l'impasse Vandamme, avaient déjà été évoquées pendant la campagne, lors d'une réunion à l'initiative des parents d'élèves, pendant laquelle Madame la Maire avait également fait part de sa volonté de travailler à l'élaboration de ce nouvel équipement en concertation avec les parents d'élèves, professeurs et l'équipe pédagogique. En effet, j'étais présente à cette réunion et je suis capable de reprendre les éléments du compte-rendu écrit qu'avait fait Mme la Maire : elle précisait que nous étudierons les conditions de ce choix qui dirigeront l'implantation de ce conservatoire, ce qui a été fait.

En ce qui concerne la concertation, comme l'a dit Mme la Maire la semaine dernière, nous réunirons prochainement les représentants de parents d'élève pour leur présenter un calendrier et une méthode de travail pour les mois à venir, afin d'impliquer pleinement tous ceux qui voudront participer à ces groupes de travail. Ils porteront sur l'élaboration du fonctionnement du nouveau conservatoire avec la mise en place d'activités hors les murs, comme la salle de danse Chateaubriand, qui permettront d'avoir des lieux d'enseignement pour les plus jeunes à différents endroits de l'arrondissement. Un groupe de travail sera également constitué pour réfléchir sur le projet pédagogique de ce nouvel établissement, qui ouvre de nombreuses possibilités sur les enseignements de musique actuels mais aussi les pratiques collectives comme le chant et toutes les pratiques d'ensemble et d'orchestre.

Nous entendons, bien entendu, toutes les inquiétudes et les questions : le changement peut faire peur et oui, un certain nombre de parents devront s'organiser différemment pour amener leurs enfants.

Nous sommes à disposition, comme nous l'avons été ces derniers mois avec Madame la Maire, pour écouter échanger et construire ensemble ce nouveau conservatoire, qui permettra non seulement d'accueillir plus d'élèves, mais surtout dans de meilleures conditions qui permettront l'épanouissement et le bien-être des enfants qui le fréquenteront, ce qui est notre première priorité.

Mme DAUCHEZ

Je suis étonnée que les trois scénarios qui avaient été envisagés aient fondu comme neige au soleil pendant les mois d'été. Ceci dit, l'objet de mon vœu était de poser la question d'un vote consultatif.

Je remercie Mme TONOLLI d'avoir exposé -si brièvement - le contenu de la réunion de mercredi dernier.

Mme TONOLLI

Cela me semblait nécessaire car les mêmes questions sont revenues, y compris la semaine dernière. Vous aussi, Mme DAUCHEZ, avez réussi à poser les questions auxquelles Mme PETIT venait juste de répondre : dans le doute, il était peut-être nécessaire de vous le redire une nouvelle fois.

Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule option qui permet de répondre aux objectifs de calendrier et de doublement des effectifs dans un budget maîtrisé.

Mme DAUCHEZ

J'en suis ravie, mais je me suis posée des questions car il y avait, dans cette salle, plus de 60 personnes qui s'opposaient au projet.

Mme GUY-DUBOIS

Nous allons voter mais avant je veux dire qu'Olivia POLSKI a laissé son droit à M. BOUABBAS.

V14 2015 04

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	30	dont	7	pouvoirs
Pour :	7 (UMP-UDI-Mme MCCG)	dont		pouvoir
Contre :	23	dont	7	pouvoirs

Je vous propose d'examiner le dernier vœu.

- V14 2015 05

Vœu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relatif au développement de la pratique du vélo à Paris

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Il existe un classement national des villes « *bike-friendly* ». Les villes de Bordeaux (4^{ème}) et de Nantes (5^{ème}) sont très bien classées : en matière de couleur politique, il y en a pour tout le monde.

Au niveau municipal, il y a des motifs de grand mécontentement puisque Paris qui était 7^{ème} en 2011, a reculé au 14^{ème} rang en 2013. En effet, en dépit de l'innovation saluée par tous du Vélib', Paris a pris du retard sur les infrastructures, c'est-à-dire les pistes, et sur le stationnement.

Cela n'arrive pas par hasard.

Lorsque nous regardons les budgets, entre 2008 et 2014, Paris a dépensé 24 millions d'euros, tandis que Nantes a dépensé 40 millions d'euros. On nous parle d'un plan de 100 millions d'euros pour la mandature. À titre de comparaison, Londres est sur un plan de 1,3 milliard. Cela a des conséquences majeures en termes de quantité (nombre de kilomètres de pistes) mais surtout en termes de qualité. En effet, de nombreuses pistes sont faites de voies de bus non aménagées ou de double-sens. Je suis très favorable au double-sens : c'est moi qui l'ai rendu possible en tant que ministre, au temps du Grenelle de l'Environnement. Un détail a toutefois été oublié : le sens contraire devait servir à « liaisonner » des réseaux de pistes que l'on avait construits pour avoir des

parcours plus importants. L'usage qui en a été fait à Paris n'est pas celui-là. On a construit tout un réseau qui, du coup, n'est pas un réseau. Vous avez certainement essayé de faire du vélo en double-sens : cela est pire que dans un couloir de bus, entre deux bus, et encore moins sécurisant !

C'est l'objet de ce vœu que de proposer des améliorations essentiellement sur la qualité des pistes. Une piste de qualité est une piste réservée aux vélos, où le cycliste ne risque pas de se trouver pris entre trois modes de circulation, tous plus agressifs que celui qu'il pratique lui-même. Nous avons également une proposition sur le nombre d'emplacements : de 30.000 en 2009 à 38.000 aujourd'hui. C'est mieux, mais insuffisant, car cela ne représente qu'une place pour 15 vélos et cela engendre des problèmes d'organisation, mais surtout des problèmes de vol. Le vol est l'un des principaux facteurs limitants pour des Parisiens qui voudraient se mettre au vélo. Le Vélolib', c'est bien, mais vient un moment où l'on veut avoir son propre vélo : d'où cette proposition.

Mme LEKIN

Merci Madame la Maire. Vous n'ignorez pas, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, la démarche de concertation qui a été organisée par Christophe NAJDOVSKI et les services de la voirie. Une seconde concertation a été menée récemment avec des associations. Leurs propositions ont été bien accueillies, sans que vos propositions majeures ne soient évoquées. Par internet, 7.000 usagers ont contribué à un enrichissement, par leurs contributions.

Il existe à Paris sept comités locaux et un comité de déplacement.

Depuis 2010, 2.000 arceaux ont été installés et une intermodalité a été créée avec les gares : dans la gare de l'Est et bientôt dans la nouvelle gare du RER E.

En ce qui concerne la petite ceinture, vous le savez : elle n'est pas reliée avec le ferroviaire donc cela est très difficile mais cette demande ne ressort pas dans la concertation de la petite ceinture. Il s'agit peut-être d'un projet qui pourra être réalisé dans quelques années, mais moyennant de nombreux aménagements très onéreux.

Il y aura un apprentissage du vélo, très nécessaire, pour aider à circuler. L'installation de la « zone 30 » dans un arrondissement permet justement la circulation libre du vélo, d'où l'intérêt de mettre le 14^{ème} en « zone 30 ». Le nombre de cyclistes blessés n'a pas augmenté à Paris.

Vous savez également qu'un Plan Vélo sera présenté en mars au Conseil de Paris.

Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste votera contre ce vœu.

M. LIEBAULT

Si nous voulons nous retrouver sur le constat fait par le vœu, soulignons la consultation importante, puisque 7.000 usagers de la voirie ont participé au Plan Vélo et se sont exprimés. S'agissant de la concertation, je pense donc qu'elle est assez irréfutable.

Les propositions qui sont mises en avant dans ce vœu, sont soit redondantes avec les propositions du Plan Vélo, déjà présentées sur de nombreux supports de communication, comme par exemple le réseau Est-Ouest Nord-Sud, qui rend la proposition d'un axe Bastille- La Villette sans objet, tout comme la demande de stationnement, puisque comme l'a dit Mme LEKIN, depuis 2010, ce sont 2.000 arceaux qui ont été installés.

Concernant la question de la petite ceinture, nous allons effectivement vers une ceinture piétonne, incompatible avec un réseau vélo et qui n'est pas reliée, comme le disait Sylvie LEKIN, avec le ferroviaire. Cela peut entraîner de possibles conflits avec les promeneurs. Il n'est donc pas opportun d'imaginer un réseau « vélo » sur la petite ceinture.

Même si les propositions peuvent être intéressantes en matière de prévention, nous avons déjà fait beaucoup de campagnes sur la sécurité routière.

Ainsi, ce vœu, tant sur le fond que sur la forme, semble prématuré par rapport au Plan Vélo présenté très prochainement au Conseil de Paris, malgré le fait que nous puissions nous retrouver sur un certain nombre de constats.

La nouvelle majorité veut vraiment mettre en œuvre un plan ambitieux qui répondra aux différentes inquiétudes exprimées par ce vœu.

M. GRUNENWALD

Notre groupe votera contre ce vœu pour les raisons qui viennent d'être exposées par le groupe écologiste et par le groupe Front de Gauche. Certaines propositions que vous faites dans ce vœu sont les mêmes que celles sur lesquelles vous vous êtes abstenue la dernière fois, par exemple, la verbalisation des contrevenants deux-roues. Un Plan Vélo va être voté au Conseil de Paris ; il va y avoir un débat. Je vous renvoie à ce débat. J'ajoute qu'il n'y a rien, dans ce vœu, qui concerne le 14^{ème}, sauf la petite ceinture.

Pour toutes ces raisons, je vote contre ce vœu.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de passer au vote.

V14 2015 05

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	30	dont	7	pouvoirs
Pour :	7 (UMP-UDI-Mme MCCG)	dont		pouvoir
Contre :	23	dont	7	pouvoirs

Chers collègues, je vous remercie et je souhaite vous donner rendez vous pour le prochain Conseil d'Arrondissement qui se tiendra le 2 mars. Si vous voulez participer à des ateliers de discussion, je vous invite à vous y rendre : le prochain atelier sur le thème de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu le 12 février 2015 à l'école élémentaire de la rue Boulard.

Je vous remercie.

La séance est levée à 23h51.